

Convention territoriale globale

déc 2021 - 2026



Un projet social de territoire partagé



SOMMAIRE

SENS ET ORGANISATION DE LA DÉMARCHE CTG

Sens de la démarche
page 4

Rencontre des objectifs stratégiques
de l'Agglo et de la Caf
page 6

Construction de la démarche Ctg
page 8

Gouvernance
page 10

Signataires
page 11

Portrait social global
page 12

Une Ctg qui enrichit et contribue
aux démarches départementales
et nationales
page 52

Glossaire
page 53

Clauses Ctg
page 54

PORTRAIT SOCIAL ET FEUILLE DE ROUTE PAR THÉMATIQUE



Petite enfance
page 16



Enfance
page 22



Jeunesse
page 28



Parentalité
page 32



Animation
de la vie sociale
page 38



Accès aux droits -
inclusion numérique
page 42



Logement - Habitat
page 46

SENS DE LA DÉMARCHE

UNE AMBITION D'INVESTISSEMENT SOCIAL PARTAGÉE, EN RÉPONSE AUX ENJEUX DU TERRITOIRE

L'objectif de la Caf de la Drôme est de développer et structurer les politiques territoriales pour garantir sur tous les champs d'interventions communs avec les collectivités territoriales : le développement de l'offre et le maillage territorial en fonction des besoins, la réponse aux besoins spécifiques, l'information des familles et l'accessibilité des services mais aussi la promotion de l'égalité des chances pour tous les enfants, l'implication citoyenne des habitants et la mise en réseau des acteurs.

« La Ctg, une convention cadre politique et stratégique qui permet de partager un projet social de territoire sur les champs d'interventions communs »

La Caf de la Drôme, Valence Romans Agglo et les communes du territoire ont souhaité conjointement s'engager dans une nouvelle forme de contractualisation à l'échelle du territoire, intitulée **Convention territoriale globale**.

La dimension **territoriale** souligne la volonté des partenaires de s'investir fortement en proximité des territoires. L'aspect **global** affirme la volonté d'élaborer un projet de territoire sur tous les champs d'interventions partagés : **petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, accès aux droits et inclusion numérique, logement - habitat**.

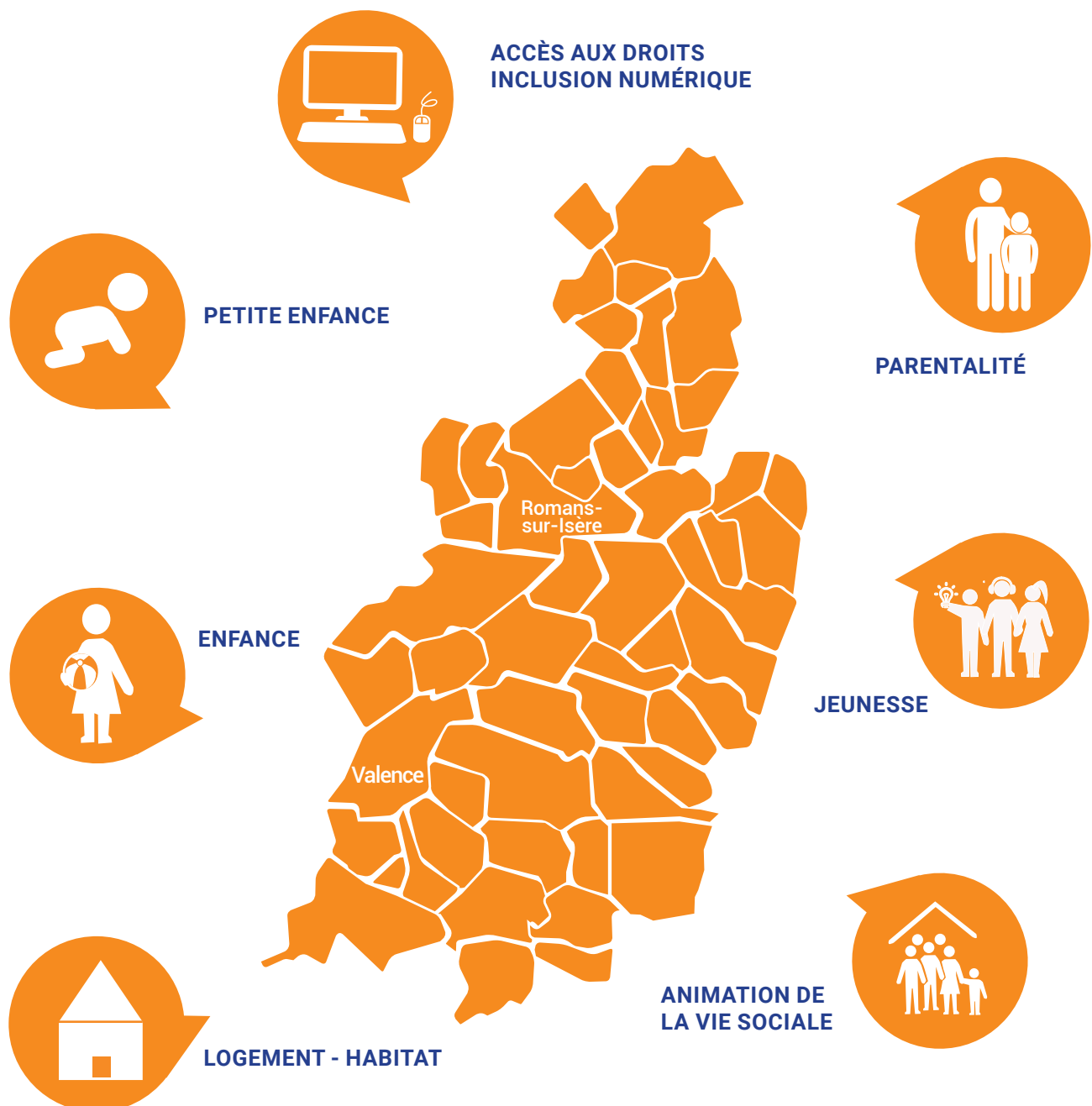
La Ctg constitue un cadre politique de référence où l'ensemble des interventions et des moyens offerts par la branche Famille est mobilisé.

Elle poursuit une double logique :

- Décliner les orientations départementales de la branche Famille dans une démarche collaborative,
- S'accorder sur un projet social de territoire, véritable feuille de route partagée, adapté aux besoins des habitants et des familles.

Elle est aussi l'opportunité de trouver de nouveaux champs de collaboration avec les partenaires locaux et de développer des projets innovants.

**UN PROJET SOCIAL PARTAGÉ
AVEC UNE ATTENTION PARTICULIÈRE
AUX PUBLICS LES PLUS FRAGILES**



RENCONTRE DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES DE L'AGGLO ET DE LA CAF

LES PRIORITÉS CAF DE LA DRÔME

Missions de la branche Famille de la Sécurité sociale

- Accompagner les familles dans leur vie quotidienne notamment par le versement de prestations et d'aides familiales et sociales.
- Porter une attention particulière aux familles en situation de vulnérabilité pouvant les fragiliser dans leur vie familiale.
- Promouvoir la création et le développement d'équipements et de services aux familles adaptés à leurs besoins.

Deux axes prioritaires pour la Caf de la Drôme

Pour accompagner toutes les familles dans leur parcours de vie, face aux évolutions de la société et au développement des risques sociaux :

S'engager pour le développement de services adaptés aux besoins des familles dans une logique d'investissement social, sur nos différents champs d'interventions

- Développer des services accessibles à tous sur les territoires en matière d'offre petite enfance, parentalité, enfance, jeunesse, animation de la vie sociale, logement et habitat dans une logique de développement et de qualité de l'offre avec des taux de couverture adaptés aux caractéristiques des populations sur les territoires.
- Adapter les services aux différents publics et à leurs besoins spécifiques en prenant en compte l'évolution de la société (jeunes enfants porteurs de handicap, familles monoparentales, adolescents en difficulté, publics éloignés du numérique, publics en insertion socio-professionnelle...).

- Promouvoir ces services comme leviers d'investissement social en contribuant à l'égalité des chances, à la lutte contre les inégalités sociales, à l'émancipation des individus...
- Adapter les services aux besoins des territoires avec la mise en œuvre des Conventions territoriales globales (Ctg) signées entre la Caf et les collectivités territoriales, construites à l'échelle des 12 territoires intercommunaux du département pour accompagner les collectivités dans la structuration de leurs politiques territoriales dans le cadre d'un projet social de territoire partagé sur tous leurs champs d'interventions communs avec la Caf.

S'engager pour l'accès aux droits et l'inclusion numérique des publics

- Accompagner les familles à chaque étape de leur vie.
- Porter une attention particulière aux situations complexes, de fragilité, d'éloignement du numérique.
- Lutter contre le non-recours et prévenir les ruptures de droit afin de s'assurer que tous les publics bénéficient bien de tous leurs droits.
- Développer les partenariats sur les territoires pour renforcer les actions de médiation et d'inclusion numérique.

Pour la Caf de la Drôme, la convention territoriale globale favorisera, en prenant en compte les spécificités du territoire, la déclinaison des schémas départementaux des services aux familles et d'accessibilité aux services de la Drôme mais aussi les partenariats d'accueils Caf.

Convention territoriale globale

LES PRIORITÉS VALENCE ROMANS AGGLO

Pour l'Agglo, la convention territoriale globale viendra en appui à la stratégie de cohésion sociale globale intégrée au projet de territoire 2020-2030 dont les quatre ambitions et objectifs respectifs sont les suivants :

Préserver l'environnement et ancrer durablement notre territoire dans la transition écologique

- Conforter les actions Climat Air Énergie Territorial
- Valoriser les richesses agricoles
- Préserver les ressources
- Proposer aux habitants des réponses concrètes en matière d'environnement.

Asseoir le développement économique et conforter l'identité du territoire pour accroître son attractivité

- Conforter l'attractivité du territoire
- Préserver l'équilibre existant sur le territoire, entre rural et urbain
- Développer une identité forte.

Développer et adapter les services à la population

- Optimiser les services proposés aux habitants pour s'adapter à leurs attentes
- Offrir une mobilité multimodale à l'échelle du territoire
- Penser la mobilité en connexion avec les autres territoires et en adéquation avec les modes de vie des citoyens
- S'appuyer sur la logique territoriale et solidaire dans les services à la population.

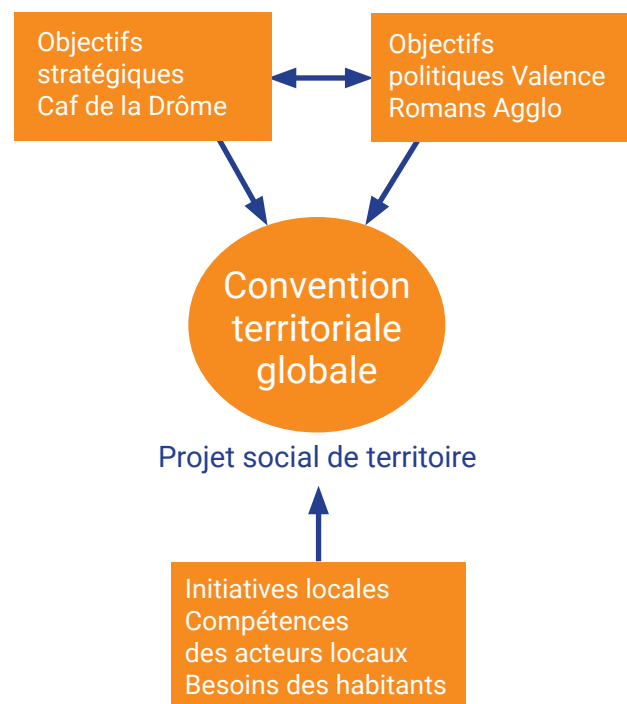
Préserver les équilibres qui font la richesse de l'Agglomération

- L'équilibre financier et la solidarité intercommunale
- L'équilibre rural/urbain : valoriser le patrimoine urbain et rural, conforter un développement économique bénéficiant à toutes les communes
- L'équilibre entre élus et citoyens
- L'équilibre institutionnel et politique.

Ces quatre ambitions du projet de territoire incarnent la volonté de permettre aux familles de s'inscrire sur un territoire qui tienne compte des grands enjeux de société et convergent ainsi avec les priorités institutionnelles de la Caf.

Tout l'enjeu de la Ctg est donc de prendre en compte les besoins des familles et des habitants de l'Agglo, facteur d'attractivité du territoire dans cette période de transformation importante (numérique, politique, économique, écologique...).

La Ctg renforcera les interactions et les synergies entre les professionnels, les élus, les habitants qui jouent un rôle majeur sur le territoire. Elle permettra un renforcement de l'efficacité, de la cohérence et de la coordination des actions en direction des habitants et au-delà, une réelle opportunité de trouver de nouvelles collaborations et de développer des projets innovants.



CONSTRUCTION DE LA DÉMARCHE CTG

UNE DÉMARCHE PORTÉE PAR LES PRIORITÉS INSTITUTIONNELLES DE LA CAF DE LA DRÔME ET DE L'AGGLO EN CONCERTATION AVEC LE LARGE RÉSEAU D'ACTEURS LOCAUX

La méthodologie déployée et portée conjointement par la Caf et l'Agglo et plus particulièrement par un binôme de conseillère en action sociale Caf et une chargée de mission Agglo, a conduit à mener une concertation partenariale large sur le territoire. Ainsi plus d'une centaine d'acteurs sont impliqués de la construction à la mise en œuvre et au suivi de la Ctg.

Prise en compte des spécificités du territoire

- L'organisation de la répartition des compétences exercées par l'Agglo ou les communes (compétence pleine pour la petite enfance ou compétence à géométrie variable pour l'enfance et la jeunesse)
- Les engagements conjoints portés entre la Caf, l'Agglo et le Département inscrits initialement au Schéma Départemental des services aux familles (Sdsf) dont les trois fils conducteurs portent le sens :
 - Promotion de l'égalité des chances dans une logique d'investissement social
 - Prise en compte des réalités des familles d'aujourd'hui
 - L'inscription des services aux familles dans leur environnement pour un développement durable
- Les différentes contractualisations engagées par l'Agglo avec l'Etat, la Région et le Département sur les champs communs (Programme Local pour l'Habitat, Contrat de Ville...).

Objectifs

Les objectifs étaient ainsi d'élaborer une vision partagée et de définir des orientations qui permettront de relever les défis. La démarche a impliqué un mode collaboratif entre acteurs du territoire qui s'est essentiellement organisée sous forme d'ateliers dématérialisés, en raison de la situation sanitaire liée à la pandémie de Covid-19, de 2020 à 2021, au travers des quatre étapes suivantes :

Étape 1 - Écriture et partage du portrait social du territoire avec tous les partenaires.

Étape 2 - Définition des enjeux du territoire par les partenaires et validation par les élus en comité de pilotage élargi.

Étape 3 - Formulation de la vision commune et des quatre orientations stratégiques suivantes par le groupe projet :

- 1 Adapter et conforter l'offre de services en veillant à son équilibre sur le territoire
- 2 Permettre un accès à l'information et aux services à tous
- 3 Développer les coopérations et les innovations
- 4 Favoriser les liens sociaux, les solidarités et les initiatives habitants et partenaires.

Étape 4 - Élaboration de feuilles de routes thématiques de la Ctg en concertation avec les acteurs et validation en comité de pilotage élargi. Ces feuilles de route guideront ainsi l'ensemble des acteurs du territoire dans leurs actions au service des habitants.

Précisons que l'apparition de l'épidémie de Covid-19 en 2020 a fait émerger de nouvelles réalités auxquelles sont confrontées les familles du territoire, lesquelles sont prises en compte dans les actions Ctg.

Évaluation et analyse d'impact social

Pour la Caf de la Drôme et Valence Romans Agglo, le déploiement de cette convention constitue ainsi un véritable plan des actions territorial concerté et implique de se poser la question de l'analyse de l'impact social du projet avec les partenaires.

L'évaluation de l'impact social permettra à l'ensemble des acteurs de s'accorder pour comprendre, mesurer et valoriser les effets générés pour tous et en premier lieu pour les habitants (*Quels sont les effets produits et pour qui ?*).

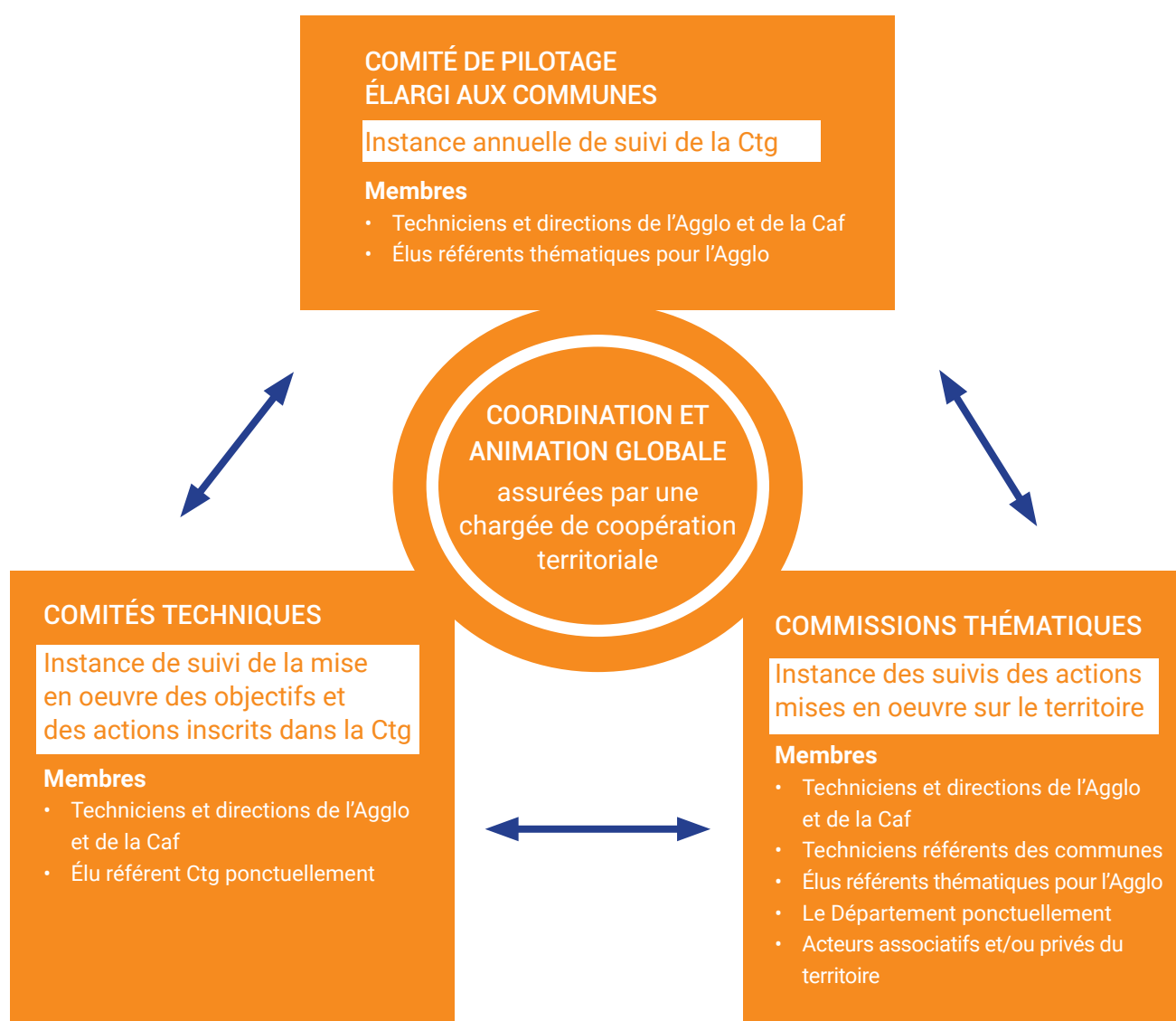
Impact financier pour le territoire

Au-delà de la poursuite de l'accompagnement technique et financier de la Caf de la Drôme sur les projets locaux de fonctionnement et d'investissement des équipements et services, cette Ctg ouvre le bénéfice de nouvelles modalités de financement via les Bonus territoire.

Ces bonus versés aux gestionnaires de services garantissent une continuité de financement de la Caf dans les services aux familles (en lieu et place du Contrat Enfance Jeunesse) dans un principe d'équité et à l'échelle des territoires de compétences.


La Ctg permettra également de nouveaux financements Caf sur des nouveaux projets ou des actions innovantes et expérimentales.

LA MISE EN OEUVRE ET LE SUIVI DE LA CTG DÉC 2021 - 2026

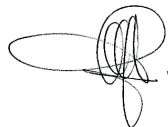


SIGNATAIRES

La Caf de la Drôme et la Communauté d'Agglomération s'engagent sur cette démarche commune en faveur des habitants du territoire.



Daniel ANDRÉ
Président
du Conseil d'administration
de la Caf de la Drôme



Brigitte MEYSSIN
Directrice
de la Caf de la Drôme



Nicolas DARAGON
Président de la Communauté
d'Agglomération Valence Romans Agglo



AUXQUELS SE JOIGNENT LES 54 COMMUNES DU TERRITOIRE

Alixan	Étoile-sur-Rhône	Ourches
Barbières	Eymeux	Parnans
Barcelonne	Génissieux	Peyrins
Beaumont-lès-Valence	Geyssans	Peyrus
Beauregard-Barret	Granges-les-Beaumont	Portes-lès-Valence
Beauvallon	Hostun	Rochefort-Samson
Bésayes	Jaillans	Romans-sur-Isère
Bourg-de-Péage	La Baume-Cornillane	Saint-Bardoux
Bourg-lès-Valence	La Baume-d'Hostun	Saint-Christophe-et-le-Laris
Chabeuil	Le Chalou	Saint-Laurent-d'Onay
Charpey	Malissard	Saint-Marcel-lès-Valence
Châteaudouble	Marches	Saint-Michel-sur-Savasse
Châteauneuf-sur-Isère	Montélier	Saint-Paul-lès-Romans
Châtillon-Saint-Jean	Montéléger	Saint-Vincent-la-Commanderie
Chatuzange-le-Goubet	Montmeyran	Triors
Clérieux	Montmiral	Upie
Combovin	Montvendre	Valence
Crépol	Mours-Saint-Eusèbe	Valherbasse

LE TERRITOIRE ET SES ALLOCATAIRES

CHIFFRES CLÉS

220 000 habitants
sur l'Agglo

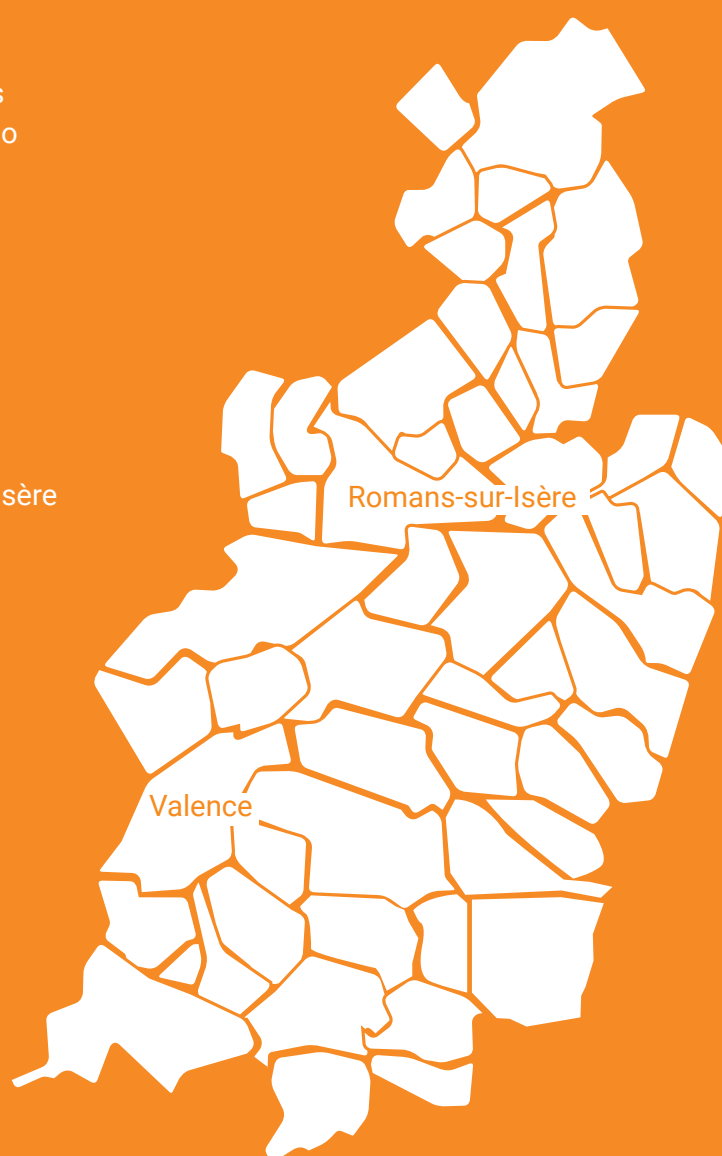
64 000 habitants
à Valence

33 000 habitants
à Romans-sur-Isère

54 communes

Une croissance importante de la population périurbaine depuis 2010

- Saint-Marcel-lès-Valence + 18 %
- Chatuzange-le-Goubet + 17 %
- Étoile-sur-Rhône + 16 %
- Portes-lès-Valence + 12 %





LE TERRITOIRE

Le territoire de Valence Romans Agglo concentre **40 %** de la population drômoise, principalement répartie sur 2 centres urbains, Valence et Romans-sur-Isère. On note une croissance de la population de **4,1 %** depuis 2010 (contre 5,5 % pour le département).

Au croisement de plusieurs axes majeurs de communication, Valence Romans Agglo dispose d'une zone géographique avantageuse.

Un pôle économique en plein essor

- 56 zones d'activités
- 2 000 créations d'entreprises par an
- 100 000 emplois sur le territoire.

LA POPULATION

Valence Romans Agglo compte **99 000** ménages. La médiane du niveau de vie est de **20 600 €**, supérieure à celle du département (20 400 €) et inférieure à celle de la Région (21 800 €). (*Insee 2017*)

9 Communes de + 5 000 habitants :
Bourg-de-Péage, Bourg-lès-Valence, Chabeuil,
Chatuzange-le-Goubet, Étoile-sur-Rhône,
Portes- lès-Valence, Romans-sur-Isère,
Saint-Marcel-lès-Valence, Valence.

LES ALLOCATAIRES DU TERRITOIRE

Structure familiale

24 021 familles allocataires de la Caf vivent sur le territoire de Valence Romans Agglo, dont 16 983 couples avec enfants soit **49,6 %** des ménages allocataires de la Caf.

7 038 familles monoparentales soit **29 %** des familles allocataires.

Forte concentration des familles monoparentales en milieu urbain

- Valence 37 %
- Bourg-de-Péage et Bourg-lès-Valence 34 %
- Romans-sur-Isère 33 %
- Portes-lès-Valence 28 %.

Chiffres clés

- 48 471 ménages allocataires de la Caf
- 52,5 % de taux de couverture de la population par les prestations de la Caf (48,9 % en Drôme)
- 39,5 % de familles avec QF inférieur ou égal à 730 euros (38,1 % en Drôme).

Extrait du Portrait social de territoire rédigé en phase 1 de la démarche Ctg.

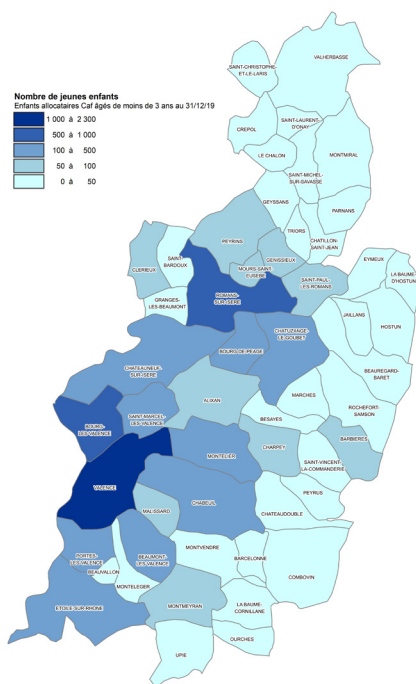


PORTRAIT SOCIAL GLOBAL

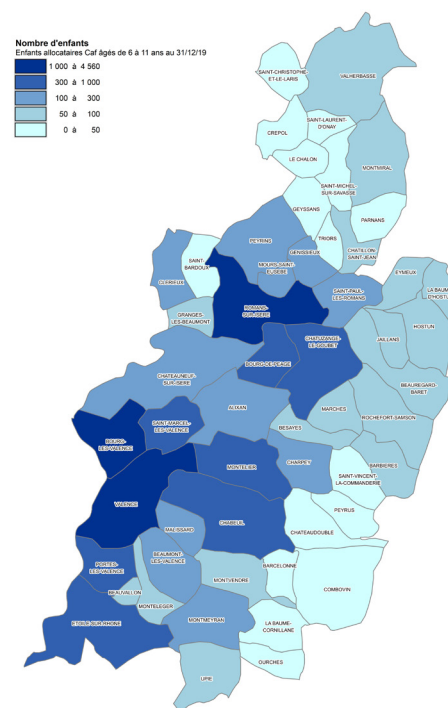
LES ALLOCATAIRES DU TERRITOIRE

Répartition des enfants et des jeunes

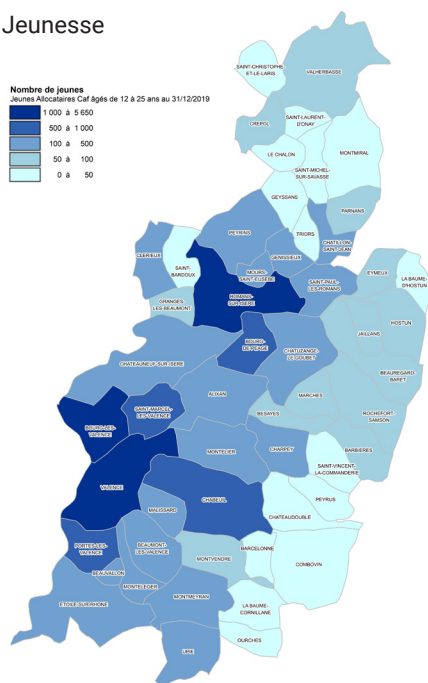
Petite enfance



Enfance



Jeunesse





Évolution de la population par tranche d'âge

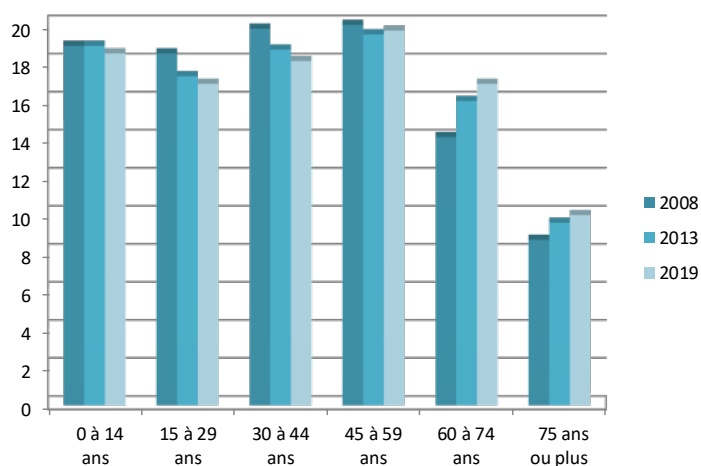
(source Insee)

- La part des 15 à 44 ans diminue nettement entre 2008 et 2019 au profit des populations de plus de 60 ans (+ 4,1 %).
- La part des 0 à 14 ans stagne (18,5 % en 2019 contre 18,9 % en 2008).

Zones de précarité

- Présence de poches de précarité sur le territoire, notamment sur les 7 Qpv (quartiers prioritaires de la Politique de la Ville de Valence et de Romans-sur-Isère et les Qpa (quartiers en veille active à Valence, Bourg-lès-Valence, Portes-lès-Valence et Bourg-de-Péage).
- Certaines zones rurales du territoire sont également concernées par la précarité.

Evolution de la population par tranches d'âge
Source : Insee





PETITE ENFANCE



Nombre d'enfants allocataires âgés de moins de 3 ans au 31/12/19

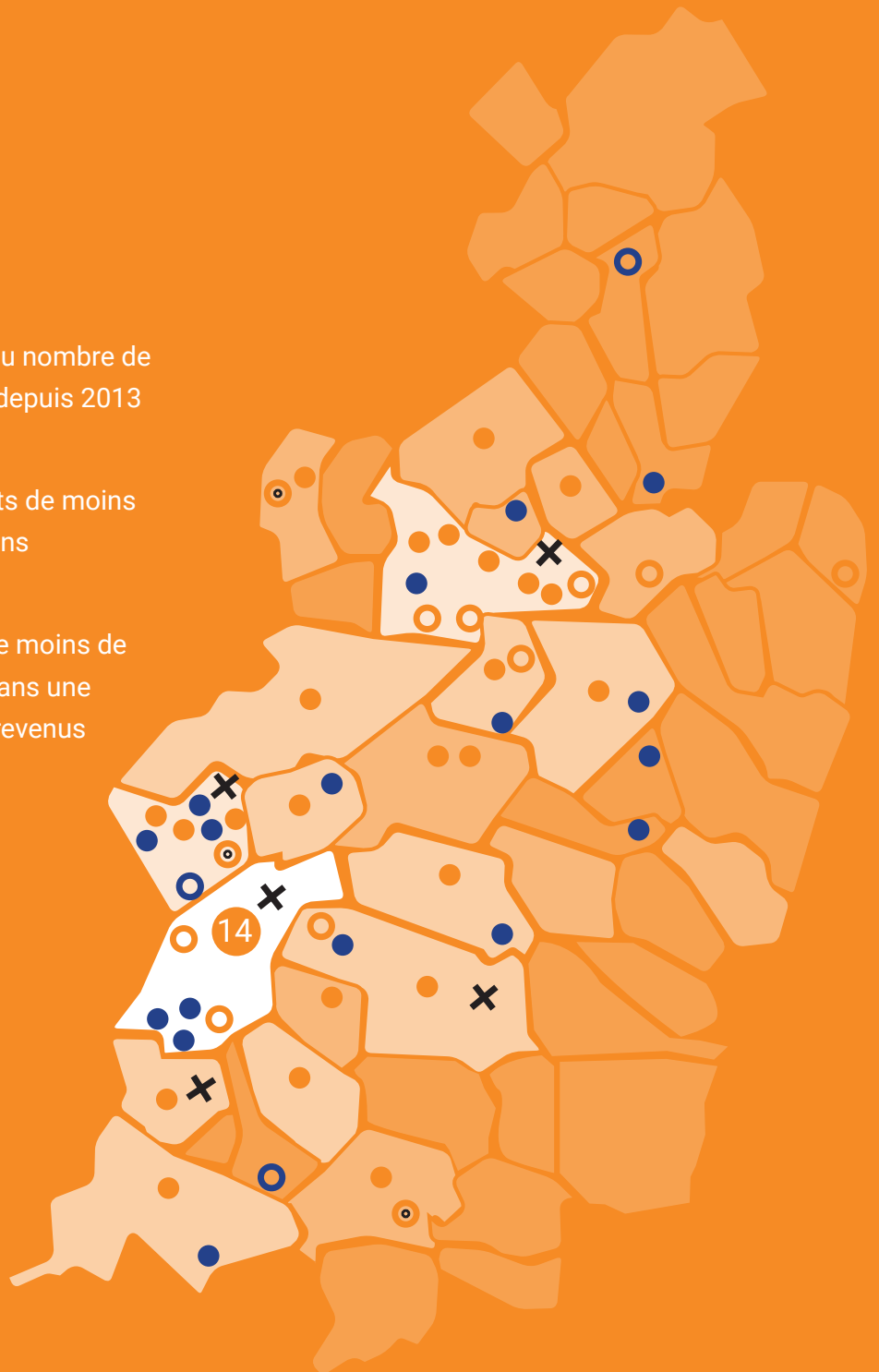


CHIFFRES CLÉS

12 % diminution du nombre de naissances depuis 2013

14 111 enfants de moins de 6 ans

28 % des enfants de moins de 6 ans vivent dans une famille à bas revenus





UNE POPULATION ENFANTINE BIEN REPRÉSENTÉE SUR LE TERRITOIRE, AVEC UNE PART IMPORTANTE DE PARENTS EN ACTIVITÉ

14 111 jeunes enfants de moins de 6 ans :

- 6 953 de moins de 3 ans
- 7 158 de 3 ans à moins de 6 ans

Les enfants âgés de moins de 3 ans représentent ainsi 15,6 % des 0-17 ans (contre 15,3 % en Drôme). Près de 2 453 naissances ont été domiciliées par l'État-civil en 2018, on note une diminution importante du nombre de naissances de 12 % depuis 2013 (- 10 % en Drôme).

La zone urbaine des 3 communes (Bourg-lès-Valence, Valence et Portes-lès-Valence), regroupe 44,7 % des jeunes enfants de moins de 3 ans de Valence Romans Agglo.

La grande majorité des jeunes enfants de moins de 6 ans de Valence Romans Agglo vivent avec leurs deux parents (84 % pour 85 % pour la Drôme). Toutefois, les communes urbaines sont plus concernées par la monoparentalité : sur Valence ce sont seulement 77 % des jeunes enfants qui vivent avec leurs deux parents et 80 % à Romans-sur-Isère.

Pour les enfants de moins de 3 ans, le taux des familles actives occupées sur l'Agglo est de 51,8 % contre 52,5 % sur le département.

571 enfants de moins de 3 ans sont issus de familles monoparentales inactives ou au chômage.

DES PUBLICS EN INSERTION AVEC DES BESOINS SPÉCIFIQUES À PRENDRE EN COMPTE ET UNE PRÉCARITÉ IMPORTANTE EN MILIEU URBAIN

La part des jeunes enfants de moins de 6 ans vivant dans une famille à bas revenus* est plus importante sur le territoire de Valence Romans Agglo (28 %) qu'à l'échelle du département (26 %) avec une part très importante sur les communes de Valence (42 %) et Romans sur Isère (38 %).

** Bas revenu : < 1 071 euros par unité de consommation et par mois par Unité de Consommation (1er adulte du foyer : 1 UC, autres adultes et plus de 14 ans : 0,5 UC, moins de 14 ans : 0,3 UC).*

enjeux

- Équilibre et répartition sur le territoire d'une offre de services petite enfance adaptée aux besoins de toutes les familles
 - Information et communication sur l'offre existante
 - Coopération et travail partenarial
-



1
**ADAPTER
ET CONFORTER
L'OFFRE
DE SERVICES
EN VEILLANT
À SON
ÉQUILIBRAGE
SUR LE TERRITOIRE**

Veiller à la mise en place d'une offre équilibrée en accueil collectif

- Pérennisation des structures d'accueil existantes et rééquilibrage de l'offre en accueil collectif entre les zones Nord et Sud du territoire
- Réponse aux besoins d'accueil collectif non couverts, notamment sur le nord du territoire
- Mobilisation de l'accueil d'urgence et/ou occasionnel pour répondre aux besoins ponctuels.

Promouvoir en complémentarité l'accueil individuel et l'accueil familial auprès des professionnels et des parents

- Valorisation du métier d'assistant maternel, information et communication pour renforcer la confiance des parents
- Développement de l'offre complémentaire en crèche familiale et adaptation aux besoins spécifiques
- Facilitation de l'accès aux Relais Petite Enfance (nouvelle appellation des Relais d'assistants maternels) en veillant à son équilibre sur le territoire et en confortant leurs besoins de fonctionnement (itinérance, locaux...)
- Renforcement de l'accompagnement des projets de Maisons d'assistants maternels.

Favoriser la complémentarité et la mutualisation des modes d'accueil et l'articulation entre accueil collectif et individuel

- Analyse de la complémentarité entre les modes d'accueil sur le territoire
- Expérimentation de mutualisation et de prise de relais en particulier sur les questions d'horaires atypiques (à l'échelle de micro-territoires et en lien avec l'économie/les entreprises du territoire)

Rester en veille sur les besoins pour adapter l'offre et innover

- Enquête à mener auprès des familles pour mieux cerner les typologies des besoins spécifiques (insertion, handicap...)
- Veille pour prendre en compte des éléments/spécificités locales.



2 PERMETTRE UN ACCÈS À L'INFORMATION ET AUX SERVICES À TOUS

Diversifier les canaux d'information des familles en veillant à la lisibilité

- Élargissement du réseau de diffusion des plaquettes d'information Petite enfance de l'Agglo
- Multiplication des canaux de diffusion de l'information en veillant à la lisibilité pour les familles (panneaux lumineux, sites internet...)
- En amont de l'information aux familles, travail autour de la communication inter-services entre professionnels afin de s'assurer de l'information la plus complète possible
- Relais d'information auprès des communes du territoire pour une bonne orientation des habitants (présentation plaquettes Petite enfance en réunion des secrétaires de Mairie...)
- Temps d'information dédiés aux parents, par le biais de réunions collectives (rencontres « Bientôt parents »...) ou à l'occasion de temps évènementiels (portes ouvertes, forum parentalité, rencontre p'tit déj...)
- Outils innovants pour faire découvrir le fonctionnement des structures aux familles.

Adapter les services à toutes les spécificités des familles pour favoriser l'accès

- Développement des réponses aux besoins spécifiques : accueil des enfants porteurs de handicap dans les structures petite enfance, expérimentation de modalités particulières d'accueil sur horaires atypiques
- Développement des crèches à vocation d'insertion professionnelle (Avip), en lien avec Pôle emploi et les missions locales
- Maintien du principe des commissions d'attribution des places, en veillant à prendre en compte le critère « proximité de la structure »/lieu de vie de la famille
- Essaimage des actions de promotion de l'égalité des chances en tant que levier d'investissement social pour favoriser le langage, l'accès à la culture, aux livres, à l'activité physique (tels que « Parler bambin », « Objectif langage », « Prix album »...)
- Attention particulière portée aux parents vulnérables dans les structures d'accueil et en lien avec les Relais Petite Enfance, en partenariat avec la Pmi et la Caf.



3 DÉVELOPPER LES COOPÉRATIONS ET LES INNOVATIONS

Favoriser et renforcer l'interconnaissance des acteurs du territoire

- Maintien et élargissement du réseau des structures petite enfance de l'Agglo aux structures privées
- Temps de rencontres entre les acteurs pour mieux se connaître afin de mieux accompagner, orienter, se compléter/relayer (p'tit déj partenaires...) et s'inscrire dans un réseau partenarial effectif.

Favoriser les passerelles, les complémentarités, le faire ensemble pour coopérer et innover

- Décloisonnement des services pour mieux répondre aux besoins et activer des leviers en complémentarité et lien avec les acteurs
- Développement de la formation des professionnels sur certains champs pour mieux détecter et mieux accompagner
- Sollicitation des dispositifs existants pour agir dans un sens commun (contrats locaux de santé pour faire relais d'information de prévention...)
- Inscription des structures petite enfance dans le réseau de partenaires locaux (centres sociaux, associations de quartier, Cms, Ccas, Pmi, médiathèques...).

Viser une cohérence des parcours

- Passerelles entre les services pour aller vers plus de complémentarités entre les différentes tranches d'âges (petite enfance, enfance, jeunesse), notamment l'accueil spécifique des enfants âgés de 3 à 6 ans (entre Alsh maternels et modes d'accueil petite enfance)
- Accompagnement des familles dans les transitions (de la petite enfance à l'enfance, d'une structure d'accueil petite enfance à un accueil de loisirs).



4
**FAVORISER LES
LIENS SOCIAUX,
LES SOLIDARITÉS
ET LES
INITIATIVES
HABITANTS ET
PARTENAIRES**

Développer des actions parentalité intergénérationnelles et des temps d'échanges autour des structures petite enfance

- Développement des actions régulières et événementiels au sein d'espaces polyvalents inscrits dans un réseau partenarial local
- Liens et passerelles entre les structures petite enfance et les structures d'animation de la vie sociale
- Croisement des professionnels sur un même lieu pour mettre en place des actions et des temps conviviaux récurrents créateurs d'échanges
- Développement des actions d'accompagnement à la parentalité autour des structures petite enfance avec une priorité à accorder aux publics vulnérables
- Recherche de relais et solutions d'entraide autour du répit parental et familial pour répondre au besoin de souffler et tendre vers une meilleure qualité de vie.

Accompagner les structures associatives et les parents bénévoles

- Organisation de l'accompagnement et du soutien des parents bénévoles (besoins spécifiques des gestions associatives, formation des bénévoles...)
- Renforcement de la structuration du partenariat Caf-Agglom-Pmi pour mieux accompagner les porteurs de projets.

Favoriser la participation des parents

- Actions « Aller vers » pour consulter, questionner les parents (mener des enquêtes dans les structures)
- Développement d'actions parentalité pour toutes les familles, groupes d'échanges entre parents et entre parents et professionnels...
- Projets d'événementiels (tels que « Ram en fête », semaines portes ouvertes, festival petite enfance...) sur des moments adaptés au public.



ENFANCE

● Alsh périscolaire

● Alsh extrascolaire

Nombre d'enfants allocataires âgés
de 6 à 11 ans au 31/12/19

+ 1 000

+ 300

+ 100

+ 50

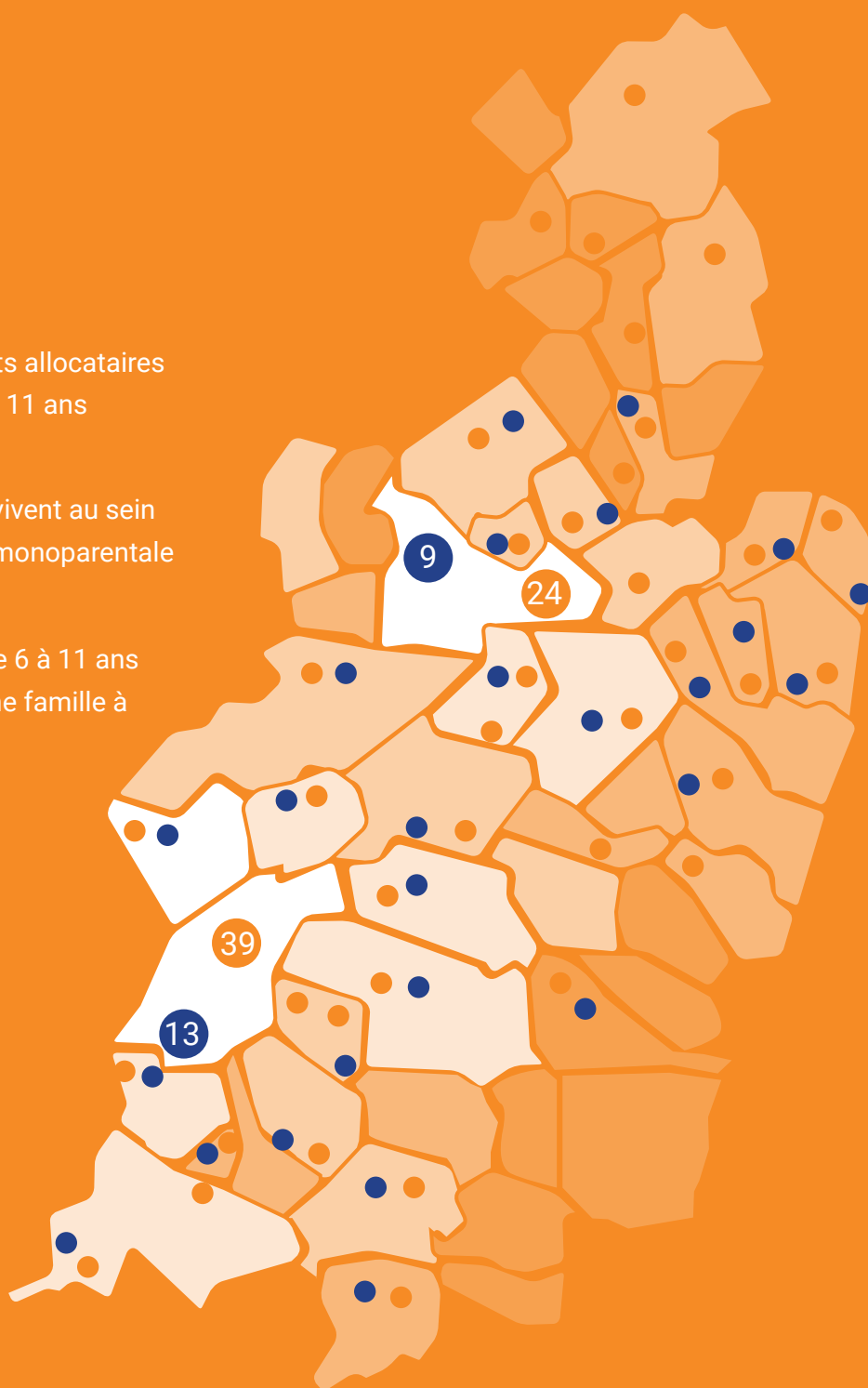
0 - 50

CHIFFRES CLÉS

15 880 enfants allocataires
de 6 à 11 ans

25 % des 6-11 ans vivent au sein
d'une famille monoparentale

28 % des enfants de 6 à 11 ans
vivent dans une famille à
bas revenus





UNE TRAJECTOIRE DE DÉVELOPPEMENT DU NOMBRE D'ENFANTS DE 6 À 11 ANS SUR LE TERRITOIRE

Près de 15 880 enfants allocataires Caf de 6 à 11 ans vivent sur le territoire de l'agglomération en 2019. A noter que 17 115 enfants ont été recensés par l'Insee en 2017.

Parmi les 6 à 11 ans allocataires (4 556 à Valence, 2 329 à Romans-sur-Isère, 1 322 à Bourg-lès-Valence, 806 à Portes-lès-Valence et 771 à Bourg-de-Péage). Ils représentent 35,7 % des 0-17 ans. Bien que leur nombre soit en hausse de 4 % depuis 2014, il faut noter que si Portes-lès-Valence (+3 %) et Bourg-lès-Valence suivent cette tendance (+ 5 %), Romans-sur-Isère reste stable et Valence et Bourg-de-Péage enregistrent des hausses significatives avec respectivement + 9 % et + 15 %.

25 % des enfants âgés de 6 à 11 ans vivent au sein d'une famille monoparentale sur le territoire de l'agglomération (24 % sur le département). Ils sont 31 % sur Valence et 25 % sur Romans-sur-Isère.

9 737 enfants de 6 à 11 ans sont issus d'une famille dont les deux parents ou le monoparent sont actifs avec emploi (61 %). 1 495 enfants de 6 à 11 ans sont issus de familles monoparentales inactives ou au chômage.

La part des enfants de 6 à 11 ans vivant dans une famille à bas revenus* est plus importante sur le territoire de Valence Romans Agglo (28 %) qu'à l'échelle du département (26 %) avec une représentation très importante sur les communes de Valence (40 %) et Romans-sur-Isère (35 %).

** Bas revenu : < 1 071 euros par unité de consommation et par mois par Unité de Consommation (1er adulte du foyer : 1 UC, autres adultes et plus de 14 ans : 0,5 UC, moins de 14 ans : 0,3 UC).*

enjeux

- Mise en cohérence des actions (logique de parcours éducatif)
 - Visibilité et adaptabilité pour les familles
 - Accompagnement des acteurs
-



1 **ADAPTER ET CONFORTER L'OFFRE DE SERVICES EN VEILLANT À SON ÉQUILIBRAGE SUR LE TERRITOIRE**

Identifier les besoins en matière d'offre d'accueils de loisirs

- Mise en place d'un observatoire pour mieux cerner les pratiques et les besoins en offre d'accueil (évolutions démographiques...)

Conforter et diversifier l'offre en accueils de loisirs pour mailler le territoire

- Développement des modes d'accueil des enfants âgés de 3 à 6 ans
- Soutien à la pérennisation des accueils de loisirs existants
- Développement d'une offre sur le territoire qui prenne en compte « les Enfances »
- Organisation des complémentarités entre l'offre Alsh de l'Agglo (Cap sur les vacances) et les Alsh permanents du territoire
- Développement des liens entre le périscolaire et l'extrascolaire pour favoriser les passerelles et proposer des activités en adéquation avec les besoins et attentes des enfants
- Développement de l'offre en séjours pour favoriser le départ en séjours des enfants, à adapter en fonction de chaque tranche d'âge (séjours en proximité pour les plus petits...)
- Utilisation des leviers d'accès à la culture et aux sports, d'accompagnement à la citoyenneté des enfants, de développement durable... au sein des projets éducatifs.

Favoriser la qualité de l'accueil et accompagner les professionnels

- Adaptation de l'offre à chaque tranche d'âge
- Accompagnement au contenu proposé / alternatives aux programmes ou activités « clé en mains »
- Accompagnement au recrutement des animateurs (accompagnement des jeunes vers le Bafa...)
- Accompagnement dans la formation des animateurs pour répondre aux évolutions relevées sur le territoire de l'Agglo.



2

PERMETTRE UN ACCÈS À L'INFORMATION ET AUX SERVICES À TOUS

Garantir une information sur l'offre en accueils de loisirs adaptée aux pratiques des familles et à leur bassin de vie

- Coordination de l'information sur l'offre en Accueil de loisirs à l'échelle de l'Agglo et des communes (proximité) pour orienter les familles
- Diversification des canaux d'information aux familles (flyers, mailings, sites internet de l'Agglo et des communes, réseaux sociaux...)

Faciliter l'accès de toutes les familles et l'accueil de tous les enfants

- Accompagnement dans l'accueil et l'accessibilité des familles et des enfants porteurs de handicap ou avec des besoins spécifiques, en lien avec le Pôle ressources handicap de la Drôme
- Facilitation du lien entre les familles et les structures
- Accompagnement des parents à la transition entre structure petite enfance et accueil de loisirs
- Réflexion à mener autour des freins liés à la mobilité géographique pour favoriser l'accès de tous sur le territoire.



3 DÉVELOPPER LES COOPÉRATIONS ET LES INNOVATIONS

Favoriser l'interconnaissance des acteurs intervenant autour de l'enfant

- Création de temps d'interconnaissance entre les acteurs du territoire afin de prendre le temps d'échanger, partager les expériences, pratiques professionnelles, projets innovants, mutualiser des savoir-faire ou des travaux, suivre des formations, organiser des rencontres thématiques...
- Poursuite de la dynamique de mise en réseau des accueils de loisirs des communes de moins de 5 000 habitants
- Échanges entre les structures urbaines et rurales sur le territoire permettant l'entraide, les projets communs...
- Mise en place d'une commission Enfance en faveur de la coordination des actions.

Viser une cohérence des parcours et des différents temps de vie de l'enfant

- Développement des liens avec des acteurs diversifiés en proximité et en complémentarité (associations sportives, culturelles, l'intergénérationnel avec les Ehpad...) pour conforter l'ancrage et le partenariat en local
- Développement des liens avec l'Éducation nationale pour faire émerger les actions et projets favorisant les alliances éducatives (Éducation nationale, structures d'accueil des enfants, familles)
- Mise en valeur des Projets éducatifs de territoire existants et à venir en tant que vecteur de cohérence et de liens des acteurs pour prendre en compte l'enfant dans sa globalité et favoriser les passerelles.



4

**FAVORISER LES
LIENS SOCIAUX,
LES SOLIDARITÉS
ET LES
INITIATIVES
HABITANTS ET
PARTENAIRES**

Mixer accueils de loisirs et vie locale

- Repérage des structures de proximité, des espaces, des lieux de vie utilisés par les habitants
- Ouverture des accueils de loisirs à la vie locale, rapprochement avec les associations de proximité, les initiatives locales.

Accompagner les initiatives des habitants, des jeunes et des parents, développer le pouvoir d'agir

- Sensibilisation et accompagnement des équipes au pouvoir d'agir dès le plus jeune âge
- Développement des projets renforçant l'enfant en tant qu'acteur, en adaptant la place donnée en fonction de chaque tranche d'âge
- Utilisation des pédagogies d'accompagnement de projets
- Développement d'actions de mobilisation, d'implication des parents, des familles dans la vie des équipements.



JEUNESSE

- Accueil ados
- Prapj
- Point info jeunesse
- Pôle universitaire de Valence
- ✕ Digitale Academy de Romans
- | Mission locale

Jeunes allocataires âgés de 12 à 25 ans

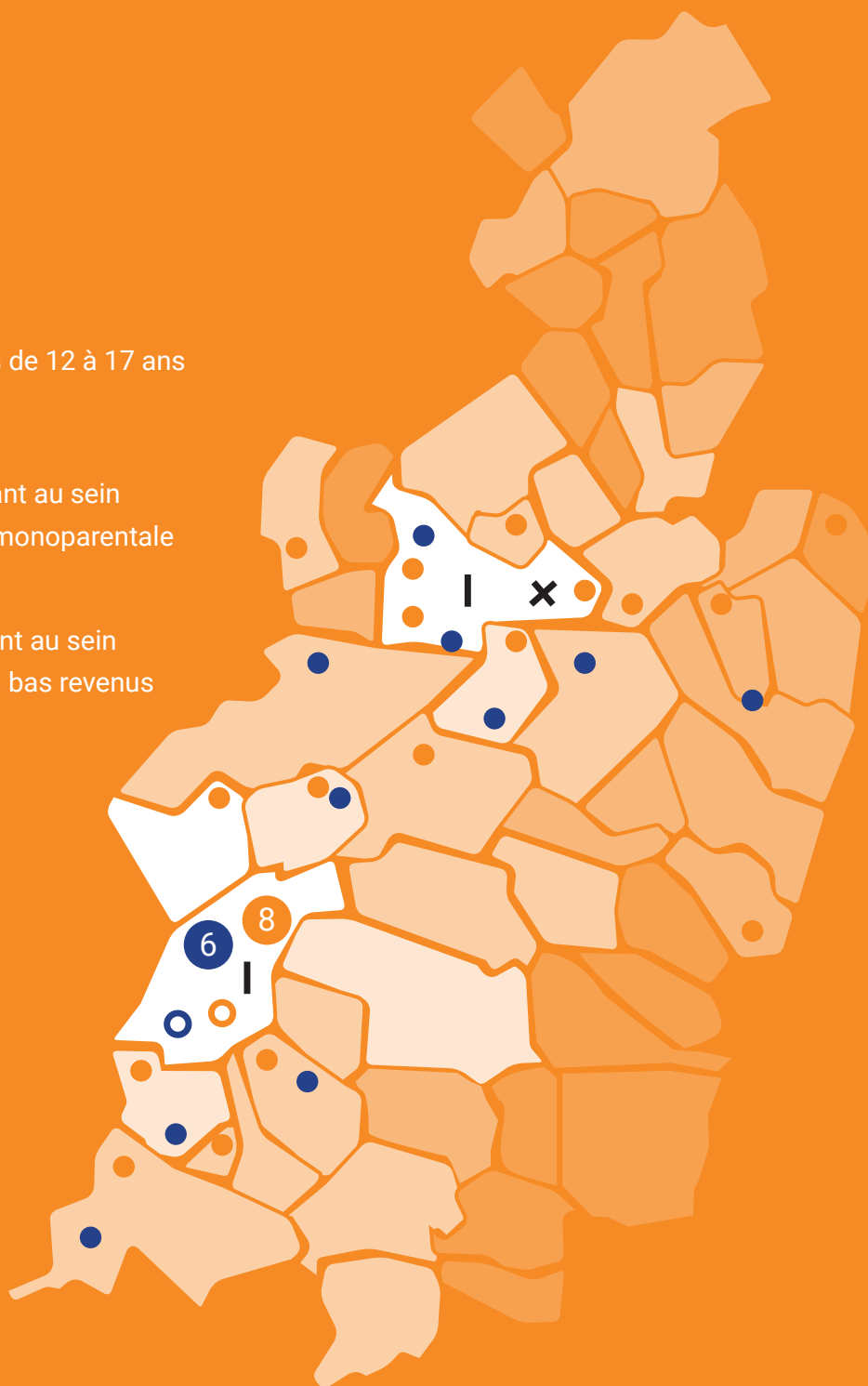


CHIFFRES CLÉS

14 600 jeunes de 12 à 17 ans

30 % 12-17 ans vivant au sein d'une famille monoparentale

32 % 12-17 ans vivant au sein d'une famille à bas revenus





UNE DIVERSITÉ DE JEUNESSES À PRENDRE EN COMPTE

14 600 jeunes âgés de 12 à 17 ans des familles allocataires habitent sur le territoire dont 62 % sur les communes urbaines ou péri-urbaines. A noter que 17 040 jeunes ont été recensés par l'Insee en 2017.

4 426 jeunes de 12 à 17 ans vivent au sein d'une famille monoparentale, soit 30 % des jeunes de cette tranche d'âge (comme sur le département). Ils sont 34 % à Romans-sur-Isère et 36 % à Valence.

Ils sont 9 435 jeunes âgés de 12 à 17 ans ayant des parents actifs ou un monoparent actif, représentant 64,6 % des jeunes de cette tranche d'âge (pour 65,6 % au niveau départemental).

La part des enfants 12 à 17 ans vivant dans une famille à bas revenus* est de 32 % sur le territoire de Valence Romans Agglo (31 % sur le département) avec une représentation très importante sur les communes de Valence (44 %) et Romans-sur-Isère (40 %).

La jeunesse est également représentée par 16 599 jeunes de 18 à 24 ans et 14 994 jeunes de 25 à 30 ans (chiffres Insee 2017).

Sur l'agglo, près de 7 000 étudiants suivent leurs études chaque année.

** Bas revenu : < 1 071 euros par unité de consommation et par mois par Unité de Consommation (1er adulte du foyer : 1 UC, autres adultes et plus de 14 ans : 0,5 UC, moins de 14ans : 0,3 UC)*

enjeux

- Prise en compte des spécificités de chaque commune
 - Concertation entre les acteurs de la jeunesse et les élus communaux
 - Lutte contre l'exclusion numérique
 - Autonomie et engagement des jeunes
-



1 ADAPTER ET CONFORTER L'OFFRE DE SERVICES EN VEILLANT À SON ÉQUILIBRAGE SUR LE TERRITOIRE

Identifier les besoins des jeunes

- Recueil de la parole des jeunes
- Enquêtes ciblées en fonction de l'entrée thématique et selon les tranches d'âge des jeunes
- Repérage des besoins par le biais d'un renforcement de l'implication des jeunes dans les projets des structures.

Décentraliser les actions sur le territoire

- Développement d'actions jeunes sur les zones rurales ou excentrées à l'aide d'outils adaptés (caravane, camping-car, vélos cargos...)
- Maintien et ouverture de permanences décentralisées
- Formation des professionnels sur l'aller-vers et partage de pratiques entre professionnels.

S'adapter aux pratiques des jeunes, aller vers les plus éloignés, se rapprocher des jeunes isolés, se faire connaître

- Expérimentation du Projet Prestation de services « Jeunes » (soutien des projets à haute qualité éducative à destination des 12-25 ans)
- Itinérance des professionnels sur le territoire et présence sur des espaces publics investis par les jeunes
- Présence de professionnels des structures jeunesse dans les établissements scolaires
- Actions animées par des pairs (jeunes en service civique...)
- Aller-vers virtuel (Promeneurs du net, points jeunes virtuels).

2 PERMETTRE UN ACCÈS À L'INFORMATION ET AUX SERVICES À TOUS

S'approprier les outils existants

- Identification et lisibilité de l'offre existante à destination de la jeunesse
- Accroissement de l'utilisation du portail Info-Jeunes 07/26 par les acteurs et par les jeunes
- Création d'outils complémentaires (supports papier, application « territoriale » adossée au portail)
- Accroissement de l'utilisation des supports existants : mailing Caf, visiobus...

S'appuyer sur les structures d'accueil et les relations de proximité en s'adaptant aux besoins de tous les publics

- Utilisation des structures d'accueil pour relayer l'information sur l'offre de services jeunesse : Pij, médiathèques, structures d'animation, établissements scolaires, bus, mairies...
- Supports bilingues pour les jeunes étrangers récemment installés sur le territoire
- Maintien des accueils physiques ou création d'accueils physiques sur les bassins de vie non pourvus
- Temps d'échanges parents-jeunes.



3 DÉVELOPPER LES COOPÉRATIONS ET LES INNOVATIONS

Coopérer avec des jeunes pour des prises de décisions

- Comités de jeunes pour les prises de décisions, pour l'implication dans les schémas de gouvernance des structures
- Conseil Communautaire de jeunes.

Coopérer entre structures, travailler en réseau

- Permanences décentralisées pour favoriser le croisement de professionnels (dans les maisons de quartier ou les France services...)
- Réunions réseaux d'acteurs jeunesse à l'échelle des deux bassins de Valence et Romans (pour formation commune, échanges de pratiques...)
- Mise en place d'une commission jeunesse en faveur d'une bonne coordination.

4 FAVORISER LES LIENS SOCIAUX, LES SOLIDARITÉS ET LES INITIATIVES HABITANTS ET PARTENAIRES

Favoriser les rencontres entre générations dans les dispositifs adressés aux publics jeunes

- Développement des actions jeunes en s'appuyant sur les moyens existants tels que les structures de proximité
- Actions intergénérationnelles autour du numérique, du logement...
- Junior associations, coopératives de jeunes
- Actions communes pour un croisement de regard (Détox L'infox, même support pour les parents et les enfants...).

Booster les envies exprimées par les jeunes aux différentes étapes de leur parcours

- Émergence d'un principe de budget participatif qui permettrait aux jeunes de s'investir sur leur territoire en proposant des projets locaux
- Émergence d'un conseil communautaire jeunes
- Plateforme de partage d'expériences entre pairs.

Accompagner les idées

- Accompagnement des projets des jeunes
- Junior Association, Coopérative Jeunesse de Services.



PARENTALITÉ

- Laep
- Antenne Laep
- Clas
- Ludothèque

Nombre de familles allocataires
au 31/12/19

+ 1 000 + 500 + 100 + 50 0 - 50

CHIFFRES CLÉS

50 % familles
allocataires

dont 29 % de familles monoparentales

Structures porteuses d'actions parentalité

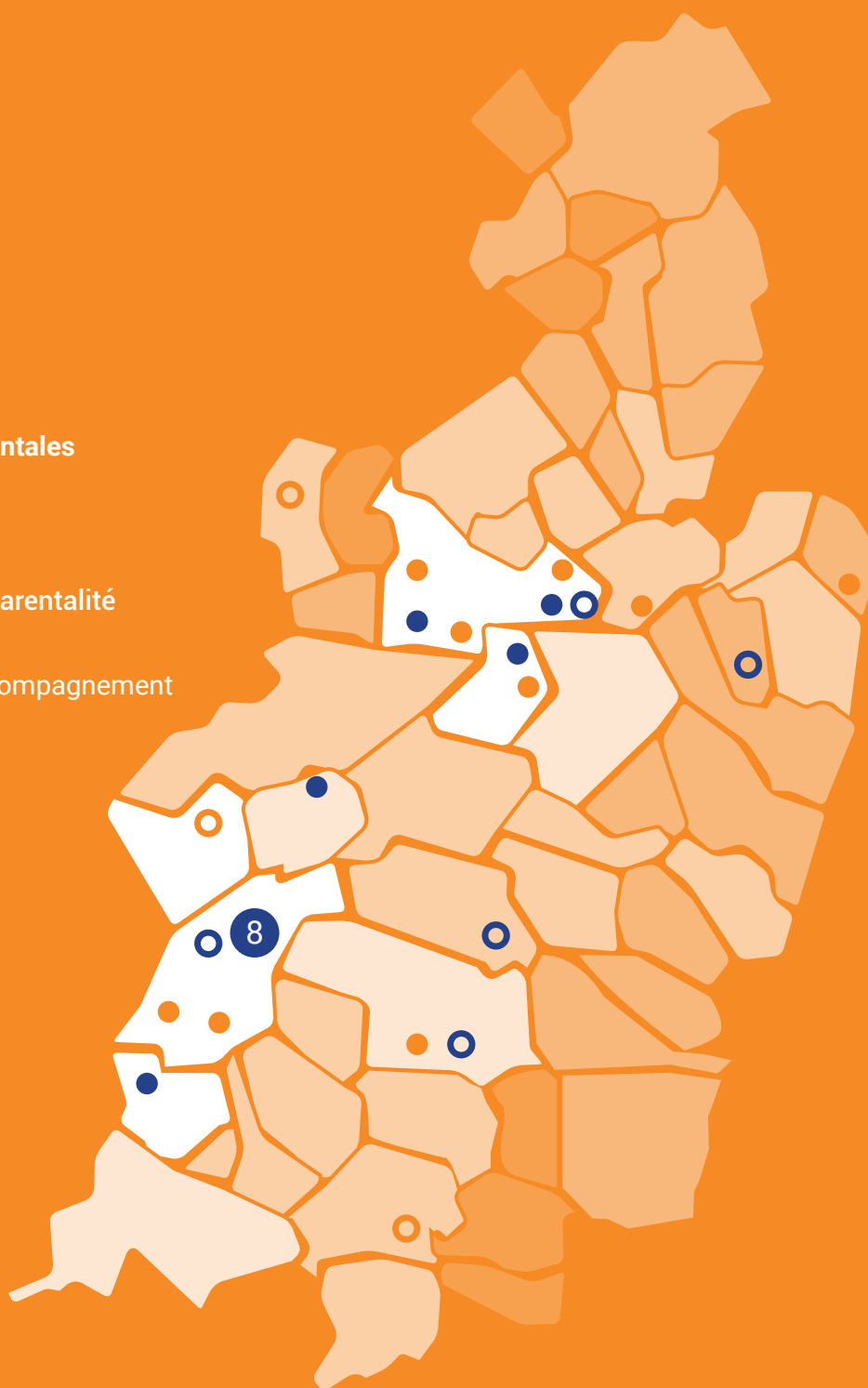
13 Contrats locaux d'accompagnement
à la scolarité (Clas)

9 Laep
et 3 antennes

5 ludothèques

55 %

familles monoparentales
avec revenus inférieurs au seuil
des bas revenus





UNE DIVERSITÉ DES FAMILLES ET DES INDICATEURS DE VULNÉRABILITÉ À PRENDRE EN COMPTE

La représentation de la population familiale du territoire est inférieure à la moyenne départementale. Parmi les familles, une forte représentativité des familles monoparentales et des indicateurs de vulnérabilité sont à prendre en compte.

24 021 familles allocataires Caf vivaient sur le territoire de Valence Romans Agglo fin 2019, soit 16 983 couples avec enfants et 7 038 familles monoparentales. Près de 50 % des ménages allocataires ont des enfants, contre 53 % à l'échelle départementale.

D'une commune à l'autre, certaines disparités sont observées. À Valence, la part des familles représentent 38 % des ménages, à Bourg-lès-Valence 51 %, à Romans-sur-Isère 47 %, à Bourg-de-Péage 45 %, à Portes-lès-Valence, 58 %.

Les part des familles monoparentales parmi les familles de Valence Romans Agglo est de 29 % (contre 37 % sur Valence et 33 % à Romans-sur-Isère, 29 % pour le département).

À l'échelle du territoire de Valence Romans Agglo, 39,5 % des familles allocataires ont un niveau de quotient familial inférieur à 730 euros par mois, ce qui les rend éligibles aux aides financières individuelles d'action sociale versées par la Caf.

Cette part est légèrement supérieure à celle observée en Drôme (38,1 %). Elle est de 52,8 % à Valence, 42,7 % à Bourg-lès-Valence et 37,1 % à Portes-lès-Valence, 49 % à Romans-sur-Isère et 42,7 % à Bourg-de-Péage.

Les familles monoparentales sont particulièrement touchées par la précarité : sur l'ensemble du territoire et des grosses communes urbaines, 55 % des familles monoparentales ont des revenus par Unité de Consommation (Ruc) inférieurs au seuil des bas revenus.

enjeux

- État des lieux des actions mises en place à toutes les étapes de la vie de parent
 - Diversification et développement des actions parentalité
-



1 ADAPTER ET CONFORTER L'OFFRE DE SERVICES EN VEILLANT À SON ÉQUILIBRAGE SUR LE TERRITOIRE

Identifier et repérer les actions parentalité existantes sur le territoire

- Réalisation d'un état des lieux de l'offre existante sur le champ de la parentalité
- Cartographie des actions, ressources, forces vives, intervenants, prestataires du territoire.

Développer et adapter l'offre de services en tenant compte des réalités quotidiennes des parents avec une attention portée aux familles monoparentales

- Développement des actions parentalité sur l'ensemble du territoire (type Semaine des familles, adolescence et parentalité, projets parentalité portés par les centres sociaux...)
- Rayonnement et couverture des Lieux d'accueils enfants-parents sur tout le territoire avec une attention particulière sur les quartiers politique de la ville
- Définition d'un « panier » de services parentalité à destination des familles et des professionnels
- Mise en place d'actions « aller vers » dans les lieux où se trouvent les familles (écoles, marchés, aires des gens du voyage...) permettant de faire connaître les actions existantes et se rencontrer
- Diversification des actions Parentalité en prise avec les quotidiens et réalités diverses des familles en s'appuyant sur la diversité des acteurs, co-construction de projets en partenariat (café des parents en partenariat avec les écoles, soirées jeux, café santé avec les parents, moments « alibis », posture d'écoute...)
- Veille sur le rayonnement des actions parentalité sur les territoires inscrits en politique de la ville
- Développement des actions itinérantes pour aller vers les parents de l'ensemble du territoire
- Enrichissement des liens avec les associations départementales pour les thèmes spécifiques (handicap, séparation, deuil, naissances multiples, parrainage...).
- Prise en compte de la montée en charge du télétravail depuis la crise sanitaire.

Identifier et faire émerger des actions au service des parents en veillant aux besoins spécifiques

- Développement d'actions de répit familial et parental
- Renforcement de l'observation des besoins des familles du territoire en s'appuyant sur des enquêtes (enquête nationale Cnaf).

Accompagner toutes les familles dans l'éducation à l'usage du numérique

- Développement d'actions parentalité sur le champ de l'éducation aux médias et du numérique.



2 PERMETTRE UN ACCÈS À L'INFORMATION ET AUX SERVICES À TOUS

Démultiplier et croiser les canaux de communication

- Diversification des canaux de diffusion de l'information en veillant à la lisibilité pour les familles
- Cartographie des partenaires / ressources / acteurs et des temps forts du territoire
- Création d'une plateforme familles pour penser globalement la parentalité (de 0 à 17 ans)
- Actions de communication spécifiques à penser sur les territoires inscrits en quartier prioritaire (Lieu d'accueil enfants-parents...)
- Communication par le biais des Points info jeunes (qui accueillent jeunes et parents).

S'appuyer sur des structures relais pour faire connaître

- Point relais de l'offre parentalité par les France services, par l'action « Bientôt parent », les structures d'animation de la vie sociale, les radios locales...
- Diversité des clés d'entrées pour soutenir les familles dans leur fonction parentale en s'appuyant notamment sur les actions portées par les structures d'animation de la vie sociale.
- Soutien aux projets de lieux ressources pour les familles dont les Maisons des parentalités.



3 DÉVELOPPER LES COOPÉRATIONS ET LES INNOVATIONS

Mettre en place un réseau des acteurs parentalité à l'échelle de l'Agglo

- Création d'espaces de rencontres, d'interconnaissance des acteurs parentalité du territoire
- Développement de la formation des professionnels sur certains champs pour mieux détecter et accompagner notamment au bénéfice des professionnels moins sensibilisés
- Valorisation des dispositifs de réussite éducative du territoire (alliances éducatives, liens écoles-enfants-parents)
- Mise en place d'une commission parentalité en faveur de la coordination des actions.

Renforcer l'accompagnement des jeunes parents porté par l'Agglo

- Appui sur des dispositifs existants pour agir dans un sens commun (s'appuyer sur les contrats locaux de santé pour faire relais d'information de prévention...)
- Réflexions à engager concernant les passerelles Prévention - Protection (intervention le plus en amont possible des difficultés).



4

FAVORISER LES LIENS SOCIAUX, LES SOLIDARITÉS ET LES INITIATIVES HABITANTS ET PARTENAIRES

Créer des temps forts ou thématiques en s'appuyant sur les besoins identifiés

- Développement d'actions parentalité pour toutes les familles
- Proposition de projets évènementiels (tels que « Ram en fête », semaines portes ouvertes, festival petite enfance...) sur des moments adaptés au public.

Soutenir la participation, les initiatives, les envies de parents et les besoins de répit

- Actions Aller vers, consultation, questionnement des parents (conduite d'enquêtes dans les structures)
- Accompagnement des professionnels sur la prise en compte de la notion de répit familial (freins et leviers) au sein des projets portés dans les structures (petite enfance, accueils de loisirs, structures d'animation de la vie sociale...)
- Proposition de groupes d'échanges entre parents et entre parents et professionnels.

Accompagner les structures associatives et les parents bénévoles

- Organisation de l'accompagnement et du soutien des parents bénévoles (besoins spécifiques des gestions associatives, formation des bénévoles...)
- Renforcement de la structuration du partenariat Caf-Agglo-Pmi pour mieux accompagner les porteurs de projet petite enfance.



ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

- Centre social
- Espace de vie sociale
- Équipement implanté en Qpv
- - - Territoire couvert

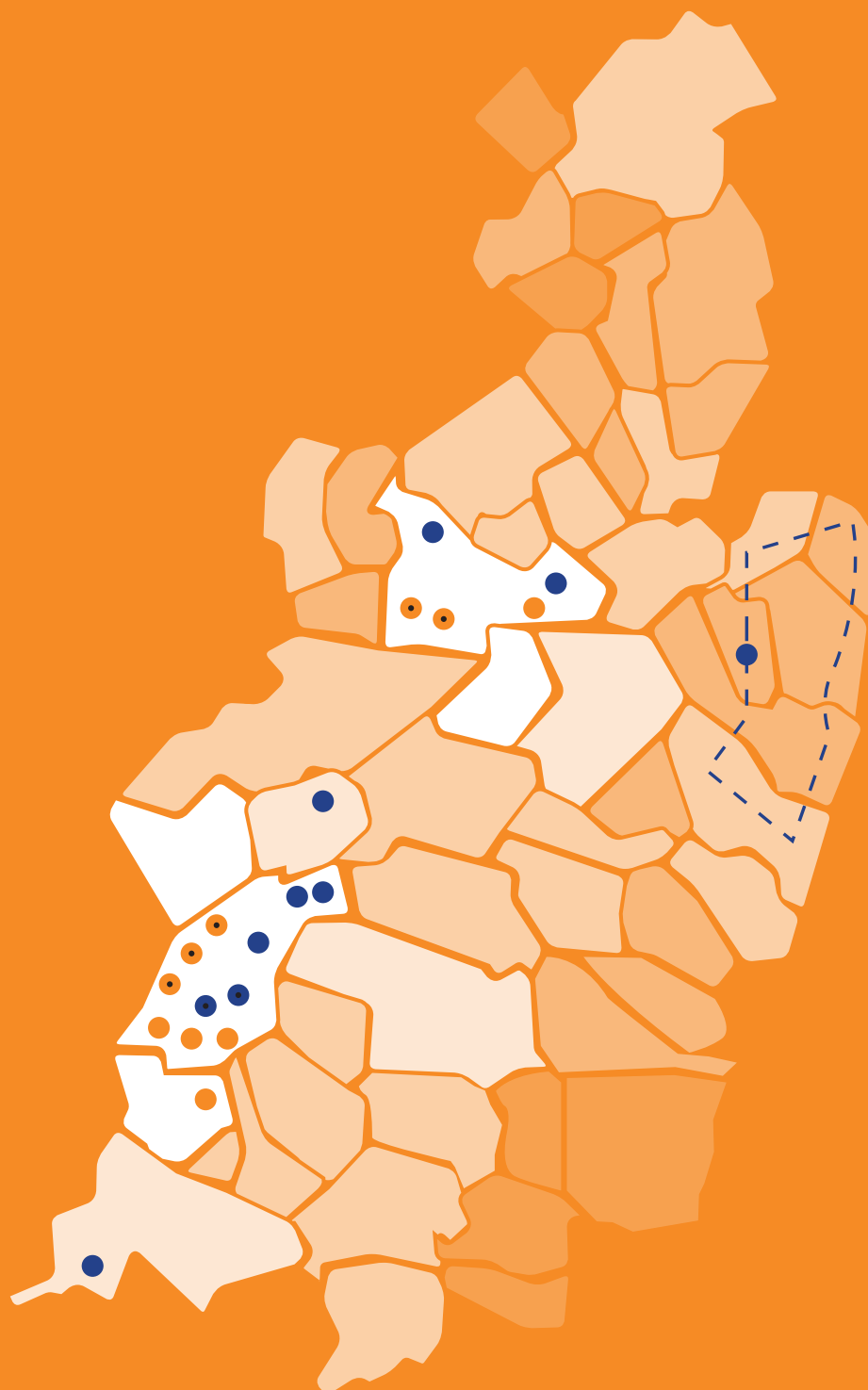
Nombre d'habitants

+ 10 000	+ 5 000	+ 1 000	+ 500	0 - 500
----------	---------	---------	-------	---------

CHIFFRES CLÉS

10 centres sociaux

6 espaces de vie sociale





LES CENTRES SOCIAUX ET ESPACES DE VIE SOCIALE : DES ACTEURS DE LA TRANSFORMATION SOCIALE ET SOCIÉTALE

L'animation de la vie sociale est portée notamment par des équipements de proximité agréés par la Caf (centres sociaux et espaces de vie sociale), reposant sur une dynamique de mobilisation des habitants et offrant une réponse aux besoins des familles et du territoire.

Selon leur ancrage territorial, ces équipements rayonnent à l'échelle de quartiers ou de bassins de vie.

L'animation de la vie sociale poursuit trois missions générales :

- L'inclusion sociale et la socialisation des personnes
- Le développement des liens sociaux et la cohésion sociale
- La prise de responsabilité des usagers et le développement de la citoyenneté de proximité.

Elle agit avec et au service de différents publics : en favorisant l'intergénérationnel, a minima les enfants, les jeunes et les familles, pour la mixité des publics, et avec une attention portée aux publics fragilisés (centres sociaux).

Les structures d'animation de la vie sociale sont principalement concentrées sur les villes centres de Valence et Romans-sur-Isère. Elles portent des projets sociaux adaptés aux besoins des familles, aux spécificités respectives de leur territoire d'implantation, à travers des initiatives et expérimentations sociales innovantes. Elles favorisent la mixité sociale, les solidarités de voisinage et l'animation locale tout en encourageant l'implication des habitants du territoire.

Les centres sociaux et espaces de vie sociale (Evs) du territoire de Valence Romans Agglo sont des clés d'entrées importantes pour les familles, de nombreuses actions enfance, jeunesse et parentalité y sont développées.

Les dimensions d'accueil, de services aux familles, d'implication des habitants et de développement durable (actions jardins partagés, équilibre alimentaire, repas local et bio) y sont portées de manière forte

Les structures d'animation de la vie sociale se saisissent également de la thématique « Accès aux droits et inclusion numérique » et réfléchissent à proposer dans leurs équipements des solutions de proximité adaptées et complémentaires à l'offre existante.

Les structures portent la volonté d'intégrer dans les démarches de renouvellement de projet l'enjeu de l'analyse de l'impact social.

enjeux

- **Vivre ensemble :**
écologie, social, laïcité, solidarité, égalité femme-homme, intergénérationnel
 - **Jeunesse : Citoyens de demain**
-



FEUILLE DE ROUTE ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

1 ADAPTER ET CONFORTER L'OFFRE DE SERVICES EN VEILLANT À SON ÉQUILIBRAGE SUR LE TERRITOIRE

Pérenniser une offre d'animation sociale locale de proximité et de qualité en veillant à un maillage sur tout le territoire y compris sur les zones rurales

- Maintien et démultiplication d'actions dans et hors les murs
- Capitalisation sur les actions de maintien des liens avec les habitants suite à la crise sanitaire pour développer de nouveaux projets.

Accompagner les équipes de professionnels au sein des structures

- Valorisation des actions portées et initiées par les structures d'animation de la vie sociale.

2 PERMETTRE UN ACCÈS À L'INFORMATION ET AUX SERVICES À TOUS

Faire connaître et rendre lisibles les structures, les actions, les projets portés par les centres sociaux et les espaces de vie sociale

- Cartographie des équipements et projets existants sur le territoire ainsi que des espaces publics investis par les habitants
- Actions innovantes de partage des projets sociaux avec les partenaires et les habitants.

Renforcer et conforter les actions « Aller vers » hors les murs pour faire connaître

- Renforcement de la présence sur l'espace public pour favoriser des temps de discussions
- Déploiement de nouveaux moyens d'aller vers pour mieux informer (moyens physiques ou numériques).

3 DÉVELOPPER LES COOPÉRATIONS ET LES INNOVATIONS

Impulser une dynamique de mise en réseau des acteurs sur le territoire et par bassin de vie

- Décloisonnement des réseaux d'acteurs pour permettre une entrée territoriale et non pas uniquement thématique
- Échanges avec des tiers lieux, échanges entre structures rurales et urbaines pour des partages d'expériences
- Formations communes intersectorielles
- Accompagnement des structures au plaidoyer pour valoriser et inscrire les initiatives sur un territoire
- Accompagnement des structures à la mesure d'impact social
- Cartographie d'actions qui font sens commun sur le territoire.



4 FAVORISER LES LIENS SOCIAUX, LES SOLIDARITÉS ET LES INITIATIVES HABITANTS ET PARTENAIRES

Développer des actions d'échanges, débats, expressions entre les habitants

- Temps forts d'échanges et débat avec les habitants pour créer des liens, favoriser l'expression, ouvrir l'horizon de la pensée
- Présence sur l'espace public pour plus de mixité, de lien et de vivre ensemble.

S'appuyer sur les actions d'entraide et de solidarité, partager et consommer autrement pour favoriser les rencontres et mixer les publics

- Maintien et développement des actions fortes d'entraide, notamment pour les personnes les plus vulnérables ou précaires (paniers solidaires, actions « partager et consommer autrement », favorisant l'accès à une nourriture saine)
- Actions de mobilisation des structures et des habitants sur le développement durable et la transition écologique, la laïcité, la solidarité, le partage
- Rencontres des parents sur les lieux investis (sorties d'écoles, marchés...)

Favoriser la participation et la mobilisation des habitants

- Re-création ou maintien des liens avec les habitants suite à la rupture liée à la crise sanitaire (écoute des besoins) pour faire émerger des projets
- Actions de pair-aidance, de mobilisation des habitants, de répit familial.

Accompagner l'émergence des idées et envies puis accompagner les projets

- Déploiement d'initiatives de jeunes (assemblées libres faites pour les jeunes et par les jeunes permettant, par la mobilisation et les échanges, des débats et expressions autour de sujets sociétaux...).



ACCÈS AUX DROITS - INCLUSION NUMÉRIQUE

- Centre médico-social (Cms)
- Médiathèque
- Mission locale
- ✕ Msap
- | Caf, Cnam ou Pôle emploi

Nombre d'habitants **+ 10 000** **+ 5 000** **+ 1 000** **+ 500** **0 - 500**

CHIFFRES CLÉS

48 471 ménages
allocataires

52,5 % population couverte
par la Caf

30 % ménages allocataires
à revenus précaires

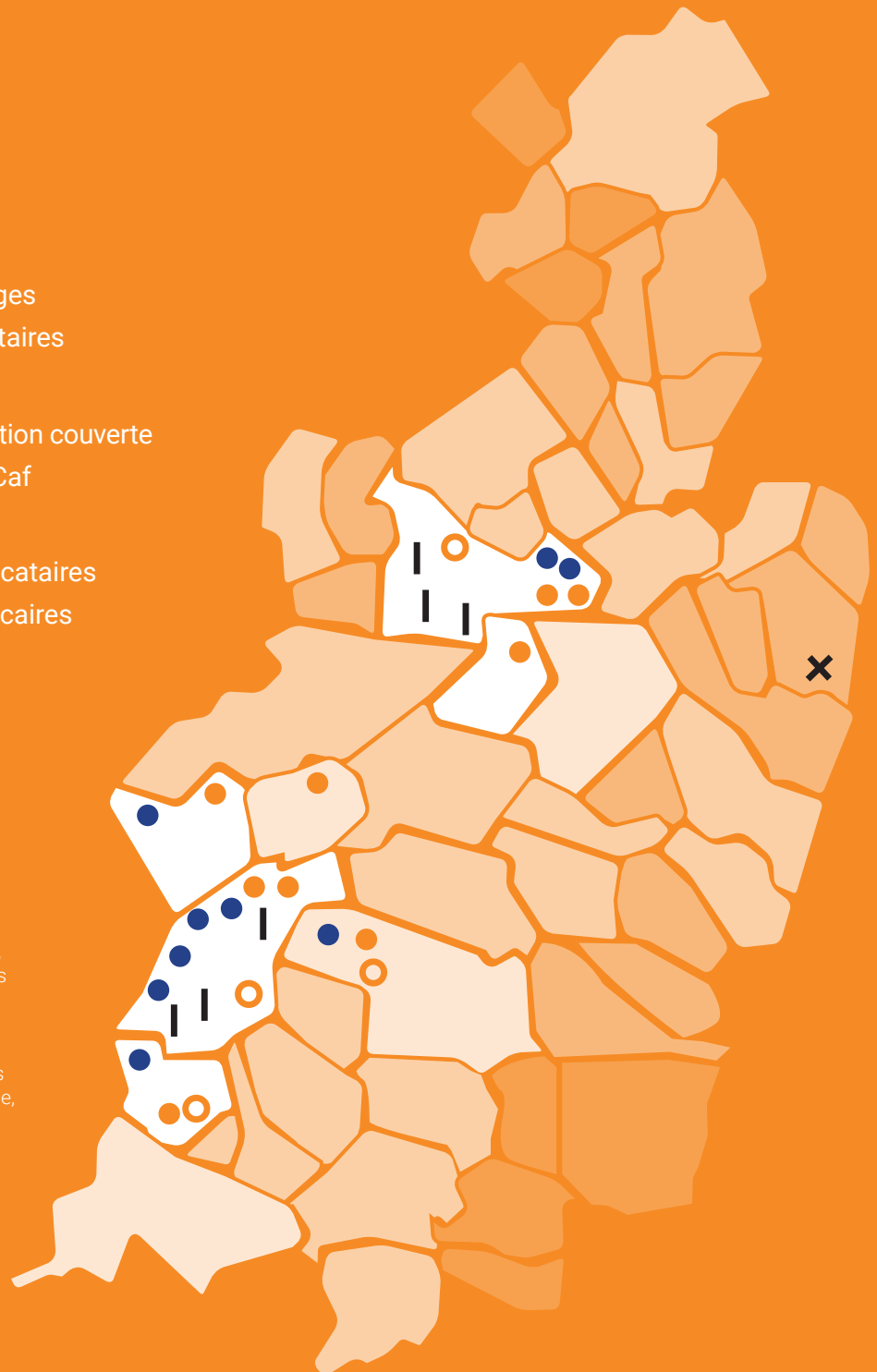
Les partenaires présents
au service des habitants
sur toutes les communes,
les mairies et/ou Ccas

Valence

Caf, Assurance maladie, Msa, Pôle emploi, Carsat,
Centre des Impôts, Préfecture, Mission locale, Cms
Pagnol et Méliès, Epn La B@se, Point info jeunesse,
Planning familial, Cidff, Remaid, Centre de santé des
jeunes

Romans-sur-Isère

Caf, Assurance maladie, Pôle emploi, Centre des
Impôts, Mission locale, Cms Monnaie et Pavigne,
Association « Au temps partagé » (Accorderie),
Epi Archer, Maison de quartier Saint Nicolas,
Maison citoyenne Noël Guichard, médiathèque
Le Bocal, Planning familial, Maison de la justice





DES INDICATEURS DE PRÉCARITÉ PLUS PRÉGNANTS QU'AU NIVEAU DU DÉPARTEMENT

En zone urbaine, le territoire est marqué par des indicateurs de précarité importants (notamment au sein des 6 quartiers classés en géographie prioritaire Politique de la ville). Les communes de Valence et Romans-sur-Isère se distinguent avec des taux de couverture Caf respectifs de 61,5 % et 55,5 %. Les taux de chômage de ces communes (14,4 % à Valence et 13,8 % à Romans-sur-Isère) sont plus élevés que sur le département, 12,4 %. La part des allocataires à revenus précaires qui incluent les allocataires du Revenu de solidarité active (Rsa), 11,5 % et de l'Allocation aux adultes handicapés (Aah), 8,3 %, est fortement représentée sur Valence (34,6 %) et Romans-sur-Isère (34,5 %), contre 30 % des ménages sur l'ensemble du territoire.

Par ailleurs sur le territoire, la part des allocataires isolés est plus élevée que sur le département (45,1 % contre 42,3 % en Drôme).

Le territoire est moins marqué par la ruralité que le reste de la Drôme, avec une part de communes rurales qui reste tout de même importante (83 % de communes rurales sur ce territoire contre 93 % sur le département, aucune commune classée en Zrr).

La pauvreté frappe encore plus fortement les familles monoparentales, qui sont 54,9 % à vivre sous le seuil des bas revenus (55,1 % en Drôme).

Les prestations sociales et familiales de la Caf constituent une source de revenus essentielle pour bon nombre de ménages, puisque 21 % des allocataires ont des ressources composées pour plus de la moitié des prestations Caf. À Valence et Romans-sur-Isère, un quart des allocataires est concerné.

QUI APPELLENT À UNE VEILLE SUR LA PRÉCARITÉ NUMÉRIQUE

À l'échelle nationale en 2017, 12 % de la population âgée de 12 ans et plus, soit près de 7 millions de Français, autrement appelés les internautes distants, ne se connectent jamais à internet, et autant considèrent

qu'internet est trop compliqué à utiliser. Un tiers des Français s'estime peu voire non compétent, pour utiliser un ordinateur, soit 18 millions de personnes.

Au-delà des difficultés techniques, ce sont l'accès aux droits et les questions d'inégalités sociales qui sont en jeu : ainsi 90 % des diplômés du supérieur ont recours à l'administration en ligne, pour seulement 59 % des bas revenus et 30 % des non-diplômés*.

Sur le territoire de l'Agglo, une partie de la population du territoire vit la fracture numérique. Cette fracture englobe deux problématiques bien distinctes : celle de l'accès aux équipements (matériel et infrastructures) et celle des compétences, de l'aptitude à utiliser les ressources numériques. Cette seconde problématique peut donc concerner des publics qui ne sont pas spécifiquement touchés par la précarité (exemple : les seniors, les personnes isolées ou publics ayant peu utilisé les outils numériques) et pour lesquels l'accompagnement proposé pose parfois un problème d'accessibilité.

Les inégalités numériques qui restaient parfois invisibles ont de surcroît été très fortement repérées en 2020 dès le début de la crise de Covid-19 au sein des familles dont les enfants scolarisés étaient confrontés aux cours dématérialisés.

Le programme Action publique 2022, qui vise à la dématérialisation des 250 démarches les plus courantes, s'affronte donc à l'égalité des droits, pour les personnes n'ayant pas accès au matériel ou n'ayant pas les compétences numériques nécessaires.

** Compte-rendu du séminaire Mutation sociales, Mutations technologiques, organisé avec la collaboration de l'EHESS et d'INRIA, Oct. 2015 - Juin 2017.*

enjeux

- Facilitation de l'accès aux droits
- Inclusion numérique de proximité pour tous
- Des niveaux d'accompagnement à adapter en fonction des besoins



1 ADAPTER ET CONFORTER L'OFFRE DE SERVICES EN VEILLANT À SON ÉQUILIBRAGE SUR LE TERRITOIRE

Mieux identifier les acteurs et les compétences en matière d'accompagnement à l'accès aux droits et à l'inclusion numérique

- Cartographie des acteurs et des compétences
- Identification des zones territoriales moins couvertes
- Maillage de l'offre en fonction des besoins identifiés en lien avec le déploiement des France services.

Optimiser l'offre, veiller à son adéquation avec les besoins du territoire

- Repérage des profils usager n'ayant pas recours à leurs droits ou en difficulté, selon les différentes zones du territoire (urbain, rural, quartier Politique de la ville)
- Diagnostic d'utilisation des services en ligne Caf
- Partage du diagnostic d'autonomie numérique des habitants du territoire entre acteurs
- Adaptation des services aux différents types de publics (jeunes, seniors, parents) et aux différents degrés d'autonomie dans l'usage du numérique
- Prise en compte des publics les plus éloignés et/ou opposés au numérique.

2 PERMETTRE UN ACCÈS À L'INFORMATION ET AUX SERVICES À TOUS

Envisager des outils et des méthodes facilitantes

- Création d'un outil de communication du type cartographie interactive « habitants » précisant la nature des services et leur périmètre.
- Accessibilité de l'offre de service et adaptation aux besoins spécifiques (prise en compte de la proximité, des tarifs, des personnes porteuses de handicap, en situation d'illettrisme...)
- Développement d'une communication partenaires et d'une communication habitants volontariste.

Associer et impliquer les usagers

- Association des usagers à l'adaptation de l'offre (dans la conception d'outils de communication...)
- Réalisation de diagnostics de compétences et capacités numériques des différents publics
- Aller vers les usagers sur tous les territoires en portant une attention particulière aux catégories les plus éloignées (publics éloignés du numérique, jeunes, personnes âgées)
- Implication des professionnels intervenant pour les personnes en milieu rural (portage de repas, infirmière, facteur..).



3 DÉVELOPPER LES COOPÉRATIONS ET LES INNOVATIONS

Mettre en place le ou les réseaux accès aux droits et inclusion numérique du territoire

- Interconnaissance entre acteurs multisectoriels du territoire pour favoriser la mise en réseau et des orientations réciproques efficaces
- Déploiement des habilitations Aidants Connect pour les travailleurs sociaux (personnels des Ccas, Cms...) et les médiateurs numériques
- Formations communes des acteurs pour l'émergence d'une culture commune
- Mise en place d'une instance de veille et de coordination des acteurs intervenant en faveur de l'inclusion numérique.

Développer des actions nouvelles ou innovantes en fonction des besoins

- Déploiement du Pass numérique
- Déploiement d'actions innovantes et/ou d'ateliers numériques en fonction des publics et des besoins (ateliers numériques Caf pour les allocataires ne réalisant pas leurs démarches en ligne...)
- Développement de modalités alternatives d'accompagnement des publics : entraide et solidarités, attention particulière aux publics en exclusion, clés d'entrées diversifiées notamment en lien avec la parentalité.

4 FAVORISER LES LIENS SOCIAUX, LES SOLIDARITÉS ET LES INITIATIVES HABITANTS ET PARTENAIRES

S'appuyer notamment sur les structures d'animation de la vie sociale et autres acteurs

- Diversification des clés d'entrées
- Actions alternatives et intergénérationnelles ou de pair à pair
- Utilisation des lieux facilitant l'entraide et des alternatives permettant la désacralisation du numérique

Accompagner les initiatives des habitants, des jeunes et des parents

- Prise en compte du quotidien des habitants du territoire (familles, jeunes...) et de leurs centres d'intérêts pour proposer des actions adaptées aux sphères personnelles et administratives (Pronote, vacances...)
- Mise à disposition de matériel informatique par les structures du territoire
- Implication des habitants dans la conception de certains services dématérialisés à l'échelle locale.



LOGEMENT - HABITAT

- Foyer de jeunes travailleurs
- Résidence étudiante (CROUS)
- Aire d'accueil des gens du voyage
- Maison de l'habitat
- ✕ Aire de grand passage

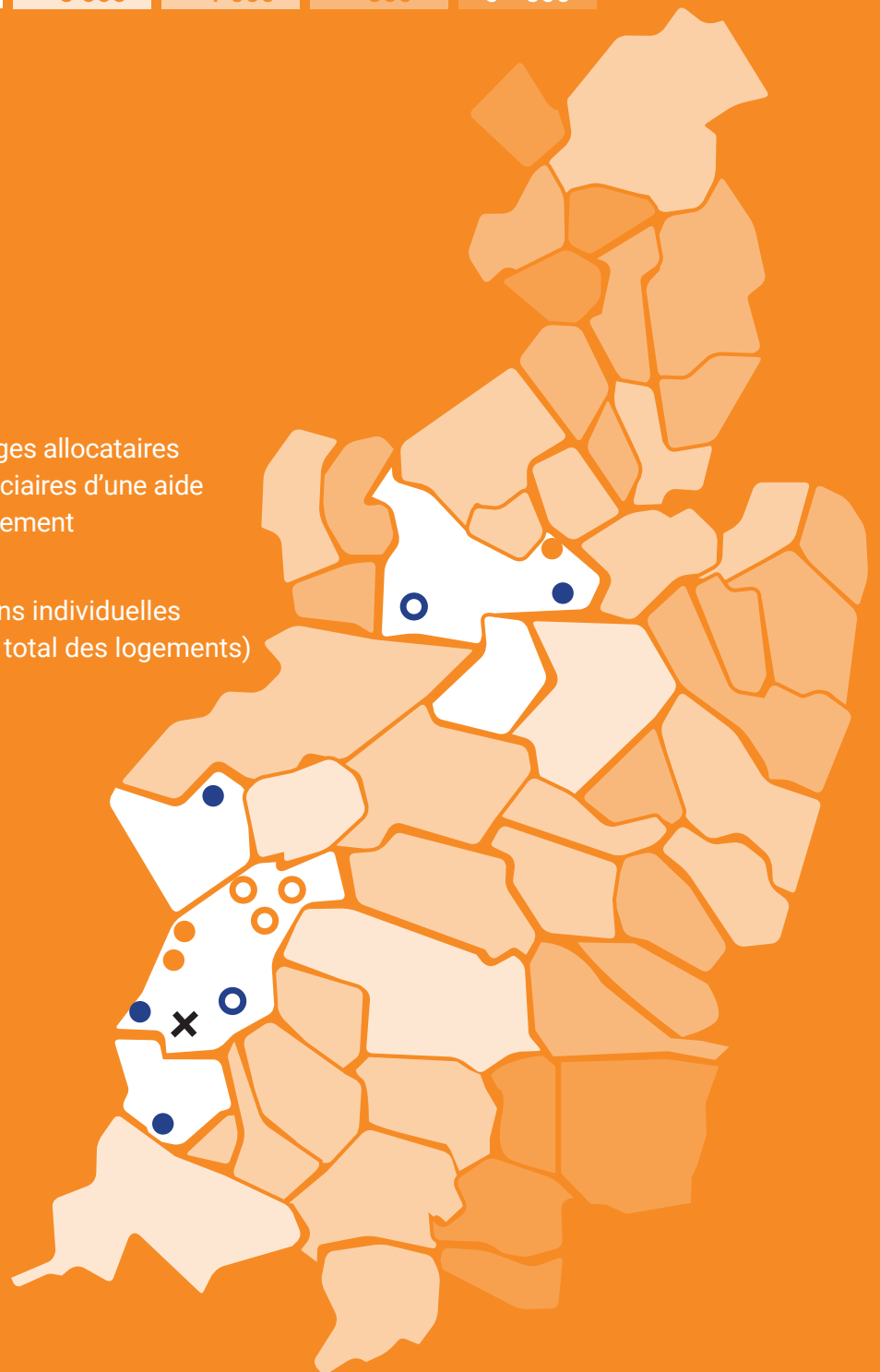
Nombre d'habitants **+ 10 000** **+ 5 000** **+ 1 000** **+ 500** **0 - 500**

CHIFFRES CLÉS

59 % allocataires
propriétaires

23 300 ménages allocataires
bénéficiaires d'une aide
au logement

51,5 % maisons individuelles
(sur le total des logements)





48 % DES ALLOCATAIRES BÉNÉFICIAIRES D'UNE AIDE AU LOGEMENT DE LA CAF

Sur le territoire, la part des résidences principales (88 %) est plus importante que sur le département (83%). Le territoire se caractérise par une faible proportion de maisons individuelles : elles représentent 51,5 % des logements contre 63,8 % en Drôme. Il faut cependant noter des spécificités communales car les maisons concernent seulement 23 % des logements à Valence, 38 % à Romans-sur-Isère, près de 50 % à Bourg-lès-Valence et Bourg-de-Péage et 54 % à Portes-lès-Valence.

59 % des allocataires sont propriétaires contre 39,5 % de locataires. Trois communes se distinguent, puisque les locataires représentent 54 % des habitants de Valence, 49 % de ceux de Romans-sur-Isère et 48 % à Bourg-de-Péage.

Plus d'un tiers des ménages de l'agglomération a emménagé depuis moins de 5 ans sur le territoire, et jusqu'à 42 % sur Valence et 37 % à Romans-sur-Isère.

Au 31 décembre 2019, près de 23 300 ménages allocataires perçoivent une aide au logement, soit 48 % des allocataires de l'agglomération (45 % en Drôme). Cependant ils sont beaucoup plus nombreux sur les communes de Valence (60 %) et Romans-sur-Isère (55,5 %). La proportion des allocataires résidant dans le parc public (39,5 %) est plus importante qu'à l'échelle du département (35,5 %) et ceci est encore plus vrai à Portes-lès-Valence (65,8 % des allocataires vivent dans le parc locatif public), à Bourg-de-Péage (54,6 %) et Romans-sur-Isère (43,8 %). Les accédants à la propriété représentent 6 %, proportion inférieure au niveau départemental (7,4 %).

Concrètement, on observe une forte demande en logements sociaux : 7 000 demandeurs actifs dont 68 % sont éligibles aux logements très sociaux (logements Plai, prêt locatif aidé d'intégration). Ce taux atteint 75 % chez les locataires du privé soit près de 20 000 ménages. Pour l'essentiel, il s'agit de jeunes, de personnes âgées et de familles monoparentales.

Parmi les jeunes allocataires, on compte 2 191 étudiants sur l'Agglo.

L'Agglo a lancé en 2018 et ce jusqu'à 2023 son Programme Local de l'Habitat (Plh). Le Plh est un document stratégique de programmation qui inclut l'ensemble de la politique locale de l'habitat : parc public et privé, gestion du parc existant et des constructions nouvelles. Le Plh s'est engagé au développement de quatre axes principaux dont l'un concerne plus directement les services aux familles du territoire : renforcer les centralités, réhabiliter durablement, construire la diversité et accompagner les publics les plus fragiles. Sur ce dernier axe, il s'agit d'accompagner les publics les plus fragiles en facilitant l'accès au logement de tous dans une logique de mixité sociale.

enjeux

- Développement du lien intergénérationnel en milieu rural et urbain
 - Lutte contre l'habitat indigne
-



1
**ADAPTER
ET CONFORTER
L'OFFRE
DE SERVICES
EN VEILLANT
À SON
ÉQUILIBRAGE
SUR LE TERRITOIRE**

Apporter des réponses aux besoins spécifiques des publics

- Veille sur l'évolution en matière de logement des jeunes (études, formation, télétravail, alternance... des besoins de plus en plus discontinus)
- Développement de l'intermédiation locative pour les publics en difficulté sociale
- Développement des modalités de logement intergénérationnel et solidaire (notamment pour les étudiants)
- État des lieux des besoins en logements temporaires (service civique, stages et contrats en alternance en augmentation) et développement d'une offre accessible et innovante en termes de coût.

Favoriser un accompagnement plus global des personnes

- Renforcement de l'accompagnement des personnes en habitat précaire
- Appui au développement de l'offre de service des maisons de l'habitat
- Accompagnement vers l'autonomie des publics vulnérables

Apporter une réponse spécifique au public des gens du voyage

- Accueil des gens du voyage sur l'ensemble du territoire et offre de services d'accompagnement (accès aux droits, parentalité...)
- Accompagnement à la sédentarisation des gens du voyage
- Actions d'accompagnement social pour les gens du voyage (scolarisation, santé, insertion professionnelle).



2 PERMETTRE UN ACCÈS À L'INFORMATION ET AUX SERVICES À TOUS

Maintenir et garantir un accès à l'information

- Développement de la reconnaissance et des actions de communication des maisons de l'habitat
- Développement des liens entre les maisons de l'habitat et les lieux d'inclusion numérique
- Renforcement des actions d'accompagnement à la compréhension des mécanismes administratifs.

Faciliter l'accès de tous au logement et répondre aux besoins diversifiés de logement en tenant compte des enjeux environnementaux

- Repérage des personnes « invisibles » n'ayant pas recours à leurs droits et orientation vers des structures accompagnantes (type structures d'animation de la vie sociale)
- Cartographie des acteurs du logement et des services associés (inclure logement jeunes et seniors)
- Plan partenarial de gestion de la demande en logement social sur l'Agglo
- Prise en compte de la notion de mobilité des personnes
- Actions d'accompagnement à la prise en main d'un logement
- Développement de solutions alternatives d'habitat : intergénérationnel, accompagnement vers un logement individuel dans le diffus
- Actions de sensibilisation à la rénovation énergétique pour rendre les logements accessibles et sensibiliser au « habiter autrement ».



3 DÉVELOPPER LES COOPÉRATIONS ET LES INNOVATIONS

Favoriser les liens entre les acteurs intervenant sur l'accompagnement des publics ayant des besoins spécifiques, dont les jeunes

- Temps forts entre acteurs pour favoriser l'interconnaissance
- Renforcement du maillage entre acteurs jeunesse, emploi, insertion, logement, économie
- Renforcement des liens avec les Ccas, porteurs des politiques locales « vieillesse »
- Mise en place d'une commission logement pour favoriser la coordination.

Lutter contre l'habitat indigne et l'indécence

- Communication aux élus institutionnels et associatifs sur le rôle de la Caf dans la lutte contre le logement indécemment.

4 FAVORISER LES LIENS SOCIAUX, LES SOLIDARITÉS ET LES INITIATIVES HABITANTS ET PARTENAIRES

Rapprocher les structures d'animation de la vie sociale et les acteurs du logement

- Projets autour de l'auto-réhabilitation en lien avec les bailleurs et les structures de proximité (maison de quartier, espace de vie sociale...)
- Actions de solidarités intergénérationnelles
- Identification des besoins en faveur de l'habitat décent.

Encourager la participation et l'implication des habitants

- Cartographie des initiatives et partage pour essayer les expériences, actions innovantes
- Auto-réhabilitation accompagnée, échanges de savoirs
- Développement de l'animation d'appartement pédagogique par des bénévoles.

UNE CTG QUI ENRICHIT ET CONTRIBUE AUX DÉMARCHES DÉPARTEMENTALES ET NATIONALES

LE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES

Le schéma départemental des services aux familles porte une feuille de route pluriannuelle sur les champs de la petite enfance, de la parentalité, de l'enfance, de la jeunesse et de l'animation de la vie sociale.

Il associe de nombreux acteurs autour d'actions conçues dans une optique de prévention et articulées autour de trois fils conducteurs :

- Prendre en compte les réalités des familles d'aujourd'hui
- Promouvoir l'égalité des chances dans une logique d'investissement social
- Inscrire les services aux familles dans leur environnement.

La transversalité est au cœur du schéma renouvelé pour la période 2020-2024. Le partenariat entre la Caf et Pôle emploi prend ainsi pleinement sens dans ce cadre, avec une attention particulière portée aux enjeux de levée des freins à l'accès à l'emploi liés à la garde d'enfants ainsi qu'à la promotion des métiers des services aux familles.

LE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ACCESSIBILITÉ AUX SERVICES

Le schéma départemental d'accessibilité aux services vise à garantir l'accès aux droits et aux services pour tous les Drômois en particulier sur les aspects suivants :

- Garantir une présence dans chaque bassin de vie, directement ou par des liens réguliers avec les partenaires d'accueil : France Service, Msap, Point numérique Caf
- Favoriser l'accès aux droits et la médiation numérique pour une inclusion numérique et sociale
- Identifier les nouveaux partenariats à développer sur les champs de l'accès aux droits et de l'inclusion numérique.

LA STRATÉGIE NATIONALE DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté porte une vision globale des déterminants de la pauvreté et des leviers à activer pour prévenir la pauvreté.

La Caf et l'Agglo jouent un rôle important dans ces actions de prévention, en particulier sur les objectifs suivants :

- Investissement social dès la petite enfance
- Levée des freins à l'emploi liés à la garde d'enfants (expérimentation pour offrir des solutions de garde sur horaires atypiques pour les parents d'enfants de 0 à 12 ans)
- Valorisation des métiers de la petite enfance
- Développement d'actions favorisant le répit parental et familial
- Expérimentation de projets « Prestation de services Jeunes » pour le soutien des projets à haute qualité éducative à destination des 12- 25 ans (adaptation aux pratiques des jeunes, « aller vers » les jeunes les plus éloignés et isolés).

GLOSSAIRE

- ALSH : Accueil de Loisirs sans Hébergement
- AVS : Animation de la Vie Sociale
- CAF : Caisse d'Allocations Familiales
- CARSAT : Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail
- CIDFF : Centre d'Information sur les Droits des femmes et des Familles
- CCAS : Centre communal d'Action Sociale
- CLAS : Contrat Local d'Accompagnement Scolaire
- CMS : Centre Médico-Social
- CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie
- CROUS : Centre régional des œuvres universitaires et scolaires
- CTG : Convention Territoriale Globale
- EAJE : Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant
- EVS : Espace de Vie Sociale
- LAEP : Lieu d'accueil Enfants Parents
- MAM : Maison d'Assistantes Familiales
- MSA : Mutualité Sociale Agricole
- MSAP : Maison des Services au Public
- PAJE : Prestation d'Accueil du Jeune Enfant
- PLH : Programme Local de l'Habitat
- PMI : Protection Maternelle Infantile
- QPV : Quartier de la Politique de la Ville
- RAM : Relais D'Assistantes Familiales

Échanges de données

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente Ctg.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au Rgpd par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (Rgpd), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (Cnil). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du Rgpd.

Durée de la convention

La Ctg est conclue de décembre 2021 au 31 décembre 2026. Elle ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

Exécution formelle de la convention

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

Fin de la convention

• Résiliation de plein droit avec mise en demeure

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

• Résiliation de plein droit sans mise en demeure

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

• Résiliation par consentement mutuel

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

• Effets de la résiliation

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties.

La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

Recours

• Recours contentieux

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

Confidentialité

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

